



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

12^e séance plénière

Jeudi 25 septembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Fabián Alarcón Rivera, Président de la République de l'Équateur

J'aimerais maintenant évoquer certaines questions qui suscitent l'intérêt de la communauté internationale et que

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de l'Équateur.

M. Fabián Alarcón Rivera, Président de la République de l'Équateur, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de l'Équateur, S. E. M. Fabián Alarcón Rivera, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Alarcón Rivera (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement équatoriens, j'ai l'honneur de vous transmettre nos félicitations les plus chaleureuses, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que vos efforts permettront un très bon déroulement des activités de notre Organisation. Vous pouvez compter sur la collaboration résolue et constante de l'Équateur.

les Nations Unies ont inscrites à leur programme de travail. Mon pays suit avec attention leur déroulement au sein de l'Organisation et agira sur la base des principes qui guident la politique extérieure de l'Équateur.

L'Équateur estime que la recherche du désarmement général et complet au niveau mondial est un objectif que notre Organisation doit poursuivre inlassablement. Ce n'est pas là une conception utopique mais plutôt un objectif permanent qui exige la volonté dynamique de tous les États, dans le cadre d'une éthique de portée universelle. Fidèle à cette orientation, mon pays est partie à tous les instruments internationaux et régionaux sur le désarmement.

Nous, les nations du monde, avons assisté avec satisfaction à la fin de la guerre froide et à la réduction des risques d'un holocauste nucléaire. Toutefois, l'Équateur voit avec crainte la persistance des programmes de développement d'armements nucléaires, le maintien de grands arsenaux atomiques et les risques qu'ils présentent pour la paix et le bien-être de tous. La communauté internationale ne peut cesser d'être vigilante et d'insister pour l'élimination de ces moyens de destruction massive et aveugle. Cette conviction conduit l'Équateur à soutenir résolument le régime mondial de non-prolifération et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En ce sens, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, l'Équateur a coparrainé le projet de résolution relatif à l'hémisphère Sud et aux zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, l'Équateur appuie les travaux de la Conférence du désarmement visant à présenter à l'Assemblée générale le texte d'une convention relative au contrôle des matières fissiles, et a donné son plein accord au document de travail présenté par le Mouvement des pays non alignés relatif à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

S'agissant des armes de destruction massive, le désarmement revêt une importance particulière pour toute la communauté internationale mais nous ne pouvons perdre de vue le fait qu'un autre sujet tout aussi délicat est celui du désarmement des armes classiques auquel les Nations Unies doivent accorder une attention particulière et résolue. C'est pourquoi l'Équateur se réjouit de la décision prise par la Commission du désarmement d'inscrire à son ordre du jour la question des directives relatives à la maîtrise, à la limitation et au désarmement en liaison avec les armes classiques, eu égard particulièrement à la consolidation de la paix dans le contexte de la résolution 51/45 N de l'Assemblée générale.

De même, l'Équateur appuie la convocation, en 1999, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, conformément à la décision prise à la dernière session de l'Assemblée générale. Mon pays tient particulièrement à ce que l'ordre du jour de cette session envisage pertinemment les questions liées au désarmement classique, comme la réduction effective des forces et des armes classiques, la relation entre désarmement et développement et les mesures de confiance entre les États.

Compte tenu de leurs incidences humanitaires, je dois évoquer un type particulier d'armes classiques : les mines terrestres antipersonnel. L'Équateur est signataire de nombreux instruments internationaux interdisant et limitant l'emploi de ces armes, et appelle tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas parties à ces traités, à les respecter et à s'en tenir très strictement au respect de leurs directives.

Mon pays est convaincu que la communauté des États doit poursuivre ses efforts pour convenir d'une interdiction totale de l'emploi, de la production, du stockage et du transfert de mines terrestres antipersonnel. En ce sens, l'Équateur soutient le processus d'Ottawa qui, en décembre prochain, aboutira à la ratification d'un instrument contraignant en vue de l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel.

L'humanité a pu vérifier dans la douleur que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être fondées ni sur l'équilibre atomique, ni sur les courses aux armements, ni sur la méfiance et la crainte mutuelles. Le maintien de la paix doit être basé sur le respect des normes du droit, l'acceptation de la solidarité et de l'interdépendance entre tous les États, la volonté commune d'avancer de manière dynamique vers le règlement des problèmes que sont la pauvreté extrême, la maladie, le chômage, l'ignorance et les inégalités économiques et sociales entre peuples et États. Pour parvenir à ce niveau de progrès, il faut reconnaître les principes éthiques de portée universelle, vivre en conformité avec ces principes, et chercher une solution à tous les problèmes multilatéraux et bilatéraux par des moyens pacifiques et des mécanismes de dialogue et de concertation.

Les pays d'Amérique latine, et en particulier l'Équateur, sont préoccupés par le fait que le développement économique ne s'accompagne pas de développement social. Il est paradoxal de constater que dans un monde où chaque jour on crée davantage de richesses, les ressources consacrées à la coopération pour le développement ont connu un déclin de 20 % en termes réels au cours des dernières années. Comment la communauté internationale pourrait-elle

ainsi honorer les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social?

Nous, les pays en développement, nous assumons la responsabilité qui est la nôtre dans la lutte contre la pauvreté pour obtenir de meilleures conditions de santé et d'éducation pour nos peuples, approfondir le développement démocratique et consolider nos institutions. Toutefois, il est fondamental que la coopération internationale pour le développement social continue dans la mesure où cela aura des effets bénéfiques pour un monde plus juste, plus stable et plus pacifique.

Il est indubitable qu'au cours des dernières années, le monde a changé de manière radicale. Nous sommes passés d'une société internationale où l'affrontement politique et militaire pesait lourdement sur les relations internationales à un système où la coopération et le dialogue entre les grandes puissances ont progressivement éliminé la crainte d'un affrontement nucléaire. Dans ce nouveau climat des relations internationales qui, au plan économique, est marqué par la mondialisation, les Nations Unies doivent également modifier certains de leurs anciens comportements et modes de gestion.

Qu'attendons-nous de l'Organisation des Nations Unies pour le XXI^e siècle? Le Secrétaire général a présenté un ensemble de mesures de réforme du système qui devraient faire l'objet d'une analyse sérieuse et minutieuse de la part de tous les États Membres. L'Équateur participera activement au débat sur la question.

Il convient de souligner que cette institution mondiale doit relever les grands défis qui se posent à l'humanité, tels que la promotion du développement économique et social, accompagné de la nécessaire sauvegarde de l'environnement, le maintien de la paix et la concorde internationales, le désarmement total et complet, la promotion des droits de l'homme, et le renforcement de la coopération internationale pour éliminer la pauvreté.

Depuis sa création, l'ONU a atteint certains des objectifs qui présidaient à sa création. Il est vrai que certaines espérances que la communauté internationale nourrissait à l'égard de l'ONU n'ont pu être concrétisées pour diverses raisons en bonne partie imputables aux États Membres mêmes de l'Organisation. Ce n'est pas en vain que dans l'un des propos les plus pertinents qui aient été prononcés dans cette instance il est dit que l'ONU est ce que ses États Membres veulent qu'elle soit. Les succès et les échecs de cette Organisation relèvent des États qui la composent. Mais je ne veux pas pour l'instant faire l'inventaire des erreurs du passé. Sans pour autant les oublier, car elles peuvent

servir d'expérience fructueuse, nous devons surtout bien voir que maintenant de nouveaux défis nous attendent et que nous devons aller de l'avant pour les relever.

Nous devons concevoir une Organisation qui, par des mécanismes pratiques, laisse les discoureurs de côté et assume un rôle dynamique dans le règlement des problèmes mondiaux. Cela suppose qu'une réforme radicale soit apportée aux méthodes de travail de l'Organisation, et, de plus, que les États Membres changent leur attitude pour créer une société internationale plus juste, équitable et fondée sur la volonté authentique, démocratiquement exprimée, de la communauté internationale.

Si l'on veut que l'Organisation réponde de manière plus efficace aux défis actuels de la communauté internationale, sa réforme ne doit pas se limiter exclusivement à une partie de sa structure institutionnelle. Cette précision étant apportée, je voudrais me référer à la réforme d'un des organes les plus importants de l'Organisation : le Conseil de sécurité. L'Équateur accorde une importance particulière à la réforme de cet organe dans le cadre du processus de renforcement de l'ONU. Nous pensons que l'objectif ultime de ces efforts est de rendre le système plus démocratique, transparent et authentiquement représentatif du fonctionnement du Conseil.

La réforme du Conseil de sécurité ne peut se limiter à un simple débat sur le nombre de ses membres ou du nombre de membres représentant chaque région du monde. Sur ce point nous partageons l'idée qu'il faut accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité à la lumière des nouvelles réalités du monde et en vue d'obtenir une présence plus significative des pays en développement selon une distribution géographique équitable, mais nous croyons qu'une véritable réforme du Conseil de sécurité doit surtout viser à assurer la transparence, l'efficacité et le pluralisme — propres à toute institution démocratique — des mécanismes et processus de prise de décisions, ce qui implique, entre autres mesures particulières, la limitation du droit de veto des membres permanents du Conseil et une action plus opportune et efficace en matière de prévention des conflits internationaux, sur demande de tout État Membre de l'Organisation.

Alors que nous approchons de la fin de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, je voudrais former à nouveau le voeu que soient pleinement atteints ses objectifs, en particulier la promotion et le respect des principes du droit international, ainsi qu'un plus large recours aux moyens et méthodes de règlement pacifique des différends entre États. Nous savons que les différends internationaux complexes ne

se règlent pas uniquement au moyen d'instruments juridiques, mais il n'en reste pas moins que tout règlement de conflit doit se concrétiser en instruments juridiques et se plier à des procédures formelles.

Un aspect essentiel de la politique internationale de l'Équateur est la recherche d'une solution juste et durable au problème territorial entre l'Équateur et le Pérou. Avec la précieuse participation de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des États-Unis en tant que pays garants, des négociations entre l'Équateur et le Pérou ont actuellement lieu à Brasilia sur les différends dont fait encore l'objet notre frontière commune, conformément aux engagements pris par les deux pays en vue de régler ces problèmes de manière pacifique et définitive. L'Équateur participe et continuera de participer à ces négociations, toujours animé par un véritable esprit de paix, désireux de trouver une solution globale, définitive, digne et réaliste, qui reflète les aspirations légitimes de notre peuple qui, avec les peuples d'Amérique, est appelé à créer un avenir d'avantages mutuels et de coopération constructive et pacifique. Les efforts de nos deux pays visent à régler définitivement ce différend.

L'intérêt que suscite sur le plan international le déroulement des négociations de Brasilia et les larges perspectives qui devraient s'ouvrir aux deux pays à l'aube du nouveau millénaire sont des facteurs qui doivent inciter nos gouvernements à déployer les efforts nécessaires pour régler ce différend historique et de longue date, et répondre ainsi aux aspirations légitimes de paix et de développement que nous avons tous. Notre pays aspire à la paix, veut la paix; il ne veut pas la guerre, convaincu que dans une guerre, il n'y a pas de victoire, sinon des défaites à différents degrés, si l'on tient compte des conséquences incalculables d'une guerre sur la vie politique, morale, sociale et économique de nos pays.

Aux termes de la Charte des Nations Unies, la sécurité mondiale ne se limite pas à la question importante de la prévention et du règlement des conflits violents. Un monde plus sûr, c'est aussi un monde où la prospérité générale élimine la cause d'une grande partie des conflits et des souffrances humaines. L'ONU doit continuer de servir de tribune permettant de discuter des questions importantes qui ont trait au développement économique auquel aspirent plus des trois quarts de la population mondiale.

Certes, l'Équateur est conscient de ce que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à assurer une justice sociale adéquate et une répartition équitable des revenus de nos pays. Mon gouvernement a élaboré des programmes et des plans visant à répondre aux besoins des populations

marginales de mon pays. Nous avons établi — avec l'assistance de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement — un Plan national de développement social qui comprend des mesures gouvernementales conformes aux engagements pris par la communauté internationale au Sommet mondial sur le développement social.

L'approche sociale de mon gouvernement me conduit à unir ma voix à celles des autres qui suggèrent que l'élimination de la pauvreté dans le monde est la tâche principale à laquelle doit s'attacher de manière coordonnée et dans les années à venir la communauté internationale. La mondialisation de l'économie ne doit pas se limiter à l'exploitation de la main-d'oeuvre bon marché du monde en développement, à la prolifération d'investissements avantageux et à l'exploitation de certains marchés, mais doit aussi englober l'aide solidaire et systématique à d'importantes populations pour qui, depuis toujours, seules leur pauvreté et leur frustration ont été mondialisées.

Depuis des temps immémoriaux, les habitants de l'Équateur ont un attachement particulier pour la nature. Mon pays, qui possède l'une des plus grandes réserves de biodiversité du monde, a, enraciné dans sa culture traditionnelle, un grand respect de la nature et une grande conscience de sa valeur sociale. Ainsi, par exemple, les communautés autochtones équatoriennes ont des connaissances ancestrales sur la gestion rationnelle des ressources et la préservation de l'écosystème.

L'Équateur est conscient des graves dilemmes que posent à toute société le choix entre progrès économique et préservation de l'environnement. Étant donné la valeur essentielle que revêt l'environnement pour les Équatoriens, nous faisons tout notre possible pour empêcher, ou tout au moins, limiter au maximum, le niveau de destruction de la nature entraîné par l'activité économique.

Comme il l'a fait à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin dernier, mon gouvernement souhaite réitérer son ferme engagement en faveur de la mise en oeuvre du programme Action 21 et des objectifs du développement durable qui y sont énoncés. Les efforts des pays en développement en ce sens ne se concrétiseront qu'avec l'appui effectif des pays développés grâce au respect des engagements pris au Sommet de Rio. Il ne peut y avoir de préservation universelle de l'environnement sans un changement effectif des modes insoutenables de consommation qui aggravent la détérioration de l'environnement mondial, sans une aide financière suffisante au développement, propor-

tionnelle au produit intérieur brut, et sans les structures suffisantes permettant d'accéder aux technologies modernes.

L'établissement de nouveaux régimes commerciaux et financiers, ainsi que la restructuration de nos économies à réaliser d'urgence, posent de grands défis aux pays en développement. Nous croyons que nous devons redoubler d'efforts afin que la mondialisation ne revête plus un caractère d'urgence, de sorte que nos peuples puissent bénéficier également de la nouvelle vigueur économique internationale.

À la différence des pays développés, le processus de mondialisation pour les pays en développement n'est pas seulement une manière de relancer la croissance de la production, de maintenir une tendance à la hausse des indicateurs boursiers ou d'accroître les bénéfices des entreprises. Pour les pays en développement, ce que l'on appelle la mondialisation, sous son aspect économique, doit être l'occasion d'accélérer le développement de leurs peuples d'une manière durable, en particulier dans le domaine social.

Je dois rappeler que les pays en développement ont fait de grands efforts pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Les programmes d'ajustement et de libéralisation du commerce ont eu un grand impact, à court terme, dans des secteurs importants de la société. De nombreux États ont pris des mesures économiques draconiennes dans l'espoir que, à l'avenir, elles se traduisent par des bilans positifs pour la collectivité. Cependant, à notre grand regret, nous avons l'impression que cette attitude contraste avec celle de certains pays industrialisés.

Ainsi, par exemple, dans le domaine commercial, bien que certains pays développés exigent la libéralisation du commerce, ils persistent de leur côté à maintenir différentes sortes de barrières contre les courants d'échange provenant du Sud. Nous ne nous opposons pas à l'ouverture modérée au commerce international, afin de ne pas porter préjudice aux secteurs sensibles des économies nationales, mais nous nous opposons à la démarche qui consiste à prêcher une liberté commerciale pour les uns, tout en l'évadant systématiquement lorsque cela convient. Les pays en développement demandent un climat de commerce international juste, équitable et transparent, qui leur permette d'accéder aux bénéfices du processus de mondialisation économique.

D'autre part, au plan financier, de nombreux pays développés qui ont une influence sur les décideurs dans ce domaine persistent à avoir une vision exclusivement économete, opposée à celle plus large de l'ordre social, des

difficultés financières du monde en développement. Ils continuent d'associer la santé économique d'un pays simplement à la santé de ses indicateurs macroéconomiques. En réalité, un pays ne peut pas avoir une économie saine si de larges couches de sa population vivent dans la misère ou si les indicateurs d'accumulation interne ne garantissent pas à l'avenir un développement durable et constant. La dette externe continue d'être un lourd fardeau qui nous empêche d'atteindre les objectifs du développement économique durable, du développement social et de la protection de l'environnement. Dans le même esprit constructif qui nous guide dans le domaine commercial, nous sommes convaincus que le système financier international et ses institutions doivent appuyer les efforts des pays en développement, pour faciliter leur progrès économique et honorer les engagements souscrits au Sommet de la Terre.

Commerce et finances internationales, désarmement et sécurité, environnement et développement, sont des questions qui ne peuvent être examinées séparément. Comme nous le savons bien, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour international des États sont liées entre elles, et nous les traitons séparément uniquement pour faciliter leur examen. En tout cas, nous ne devons jamais perdre de vue le principe de la mondialisation et de l'interdépendance dans l'ordre du jour international, sinon nous courons le risque d'avoir une perspective et une objectivité historiques complètement limitées.

Par conséquent, l'Équateur partage l'opinion du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies quant au rôle essentiel des droits de l'homme dans le monde contemporain et à l'opportunité d'intégrer pleinement les programmes exécutés par l'Organisation dans ce domaine, dans toute la gamme des activités de l'ONU.

En ce qui concerne l'Équateur, je suis heureux d'informer l'Assemblée que mon gouvernement a pour principe l'application d'une politique de respect absolu des droits de l'homme. Je suis convaincu, pour des raisons morales, que sans garanties individuelles et sans tolérance à l'égard des opinions divergentes, la vie civilisée moderne n'est pas possible. L'État équatorien s'engage à suivre cette ligne de conduite, à promouvoir et à protéger tous les droits de l'homme, civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, y compris le droit au développement; il s'engage également à dynamiser les processus d'enquête dans les cas de non-respect de ces droits et à sanctionner ceux qui seront reconnus coupables de telles violations.

La lutte contre la corruption est un objectif fondamental du Gouvernement national, afin que les institutions

gouvernementales retrouvent la respectabilité nécessaire et la confiance que le peuple doit avoir en elles.

Je voudrais mentionner un aspect particulier relatif à la question des droits de l'homme : la création d'une cour criminelle internationale pour juger les délits les plus graves, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. L'Équateur appuie fermement cette initiative. Nous pensons que cette cour doit être créée par une convention internationale, et c'est pourquoi nous prions instamment tous les États de manifester la volonté politique nécessaire pour surmonter les difficultés techniques qui subsistent, afin de convoquer la conférence de plénipotentiaires chargée d'approuver le statut de la cour.

En terminant mon intervention j'ai le plaisir, en tant que Président de la République de l'Équateur, de transmettre à cette illustre instance, où sont représentées toutes les nations du monde, le message amical et fraternel du peuple équatorien, peuple qui a consolidé sa démocratie, équilibré son économie et continue de construire son avenir avec détermination, peuple qui souhaite sincèrement que les organismes internationaux comprennent la réalité des pays en développement et qui, surtout en ce moment, face à une tragédie d'ordre naturel, telle que le phénomène appelé El Niño, puisse compter sur la collaboration opportune, efficace et directe de l'ONU et des différents organismes internationaux. Je tiens à réitérer notre message d'amitié et de fraternité ainsi que l'attachement de mon pays aux nobles idéaux qui guident les travaux de l'ONU sur le plan international.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. le Président de la République de l'Équateur de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Fabián Alarcón Rivera, Président de la République de l'Équateur, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Colombie, S. E. M. Ernesto Samper Pizano, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Samper Pizano (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : En ma qualité de Président de la Colombie et du Mouvement des pays non alignés, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre élection à cette session très importante, ainsi que de remercier l'éminent Ambassadeur Razali pour la tâche remarquable qu'il a accomplie au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Au fil des décennies, l'Organisation des Nations Unies a donné la preuve que ses fondateurs ne se sont pas trompés lorsqu'ils lui ont confié la mission d'élaborer un nouveau modèle de coexistence planétaire grâce auquel nous avons vaincu le colonialisme, combattu l'apartheid, évité des affrontements territoriaux, tendu la main aux enfants, défendu les droits des femmes et protégé l'environnement.

Aujourd'hui, cependant, nous nous trouvons à une croisée des chemins semblable à celle qui nous a amenés, jadis, à signer la Charte de San Francisco. La mondialisation a entraîné l'internationalisation de problèmes tels que le trafic des drogues, le terrorisme et la corruption, qui menacent gravement nos systèmes.

Quelques pays industrialisés se comportent égoïstement en définissant de nouvelles règles du jeu pour l'économie de marché. L'unilatéralisme et l'imposition de conditions des puissants fleurissent dans le monde. Oisive après la guerre froide, la capacité de l'industrie militaire encourage maintenant le lancement d'une nouvelle course aux armements, tandis que la plaie ouverte de la dette extérieure continue de faire obstacle au développement d'un grand nombre des pays les plus pauvres. Les violations des droits de l'homme, des droits politiques, sociaux, économiques sont toujours à l'ordre du jour.

La nouvelle Organisation des Nations Unies que nous a proposée le Secrétaire général comme sujet de réflexion pour cette fin de siècle, n'aura sans doute pas à s'occuper uniquement de conflits armés. Il faut nous préparer à affronter d'autres types de guerres : une guerre sociale, contre la pauvreté; une guerre judiciaire, contre le crime organisé; une guerre politique contre les tentatives interventionnistes visant nos économies souveraines; et une guerre morale contre la violation des droits de l'homme.

Nous ne sommes pas encore en mesure d'affirmer que le processus de mondialisation représente un progrès pour l'humanité tout entière. Même si la mondialisation a entraîné de grandes avancées économiques et techniques, celles-ci restent le privilège des pays industrialisés et de très petits secteurs de la population du reste du monde. Un véritable progrès de l'humanité ne peut être représenté par des phénomènes générateurs de déséquilibres nouveaux et toujours plus profonds dans la qualité de vie des individus. Nous devons oeuvrer pour que les États et les organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies orientent leurs efforts de manière à garantir que les bénéfices de la mondialisation ne soient pas le monopole de quelques-uns seulement.

Aussi, toute réforme de l'Organisation doit procéder à nouveau du concept de la solidarité qui a inspiré les Accords de San Francisco et est la raison d'être de notre mouvement. Nous ne voulons plus de sommets; mais un plus grand respect des décisions des sommets qui restent lettre morte. S'il est un seul sommet dont nous ayons encore besoin, c'est le sommet du respect des décisions des autres sommets.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'est pas respecté comme il se doit; de nombreux partenaires importants n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction des armes chimiques; de même, il semble que la réalisation de progrès sur des accords de fond relatifs aux restrictions apportées au marché des armes classiques, qui est entre les mains des marchands de guerre dans le monde, ne semble pas susciter d'intérêt. La part de l'aide publique dans les ressources transférées aux pays en développement par les pays développés est passée au cours de ces dernières années de 42 % à 24 %. Les fonds consacrés aux opérations militaires, à l'intérieur même du système des Nations Unies, ont connu une augmentation 17 fois supérieure à celle des fonds consacrés aux programmes sociaux.

Nous devons emprunter de nouveaux chemins pour l'Organisation. La réforme du système que propose le Secrétaire général doit englober tous les domaines de l'ensemble du système des Nations Unies.

En premier lieu, il y a le domaine économique. Les institutions de Bretton Woods — la Banque mondiale et le Fonds monétaire international — qui sont nés de l'Accord de mars 1946, se sont écartés peu à peu de l'orientation première donnée par cette Assemblée aux politiques économiques et sociales. Ces institutions ont fini par concevoir un modèle de développement qu'elles imposent aux économies en développement sans que celles-ci n'aient la possibilité de

discuter de leurs propres priorités. Des questions telles qu'une plus grande capacité des liquidités internationales; une plus grande souplesse dans la gestion de la dette multilatérale; des flux de crédits assortis de conditions de faveur pour les investissements sociaux et la coordination avec les organisations économiques qui représentent les intérêts des pays en développement, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Conseil économique et social (ECOSOC) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), doivent faire partie de cette réforme.

Le domaine social des Nations Unies se trouve dans une situation qui suscite la plus grande préoccupation. Le lourd fardeau de la crise budgétaire de l'Organisation est retombé sur ces institutions, dont le financement a chuté de plusieurs millions de dollars au cours de la dernière décennie. D'une manière inexplicable, des pays développés se sont retirés de ces instances consacrées à la jeunesse, à la culture, à la population, à l'emploi, et à l'environnement, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Le rapport du Secrétaire général contient des propositions intéressantes visant à relancer les activités de ces institutions, qui se situent au coeur même de l'ONU.

Dans un monde où 1,3 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour, dans un monde où, moyennant le prix d'un avion de combat, on pourrait nourrir 57 000 enfants africains pendant un an, il est impossible d'envisager une réforme de l'ONU qui n'aurait pas pour priorité de renforcer les activités de ses entités et programmes sociaux.

Enfin, il y a la question des relations politiques entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. On ne peut, comme il est proposé, renforcer le Conseil de sécurité en retirant des pouvoirs à l'Assemblée qui représente l'instance démocratique suprême du système. Tout élargissement du Conseil doit tenir compte de la nécessité pour les pays en développement d'y être mieux représentés es qualités mais également en tant que porte-parole des différentes régions du monde. L'institution du droit de veto doit être abolie car elle est antidémocratique puisqu'elle met entre les mains d'un pays la possibilité de méconnaître la volonté de la majorité. S'il n'est pas possible d'éliminer le droit de veto, il ne devrait alors pouvoir être exercé que pour un certain nombre de questions revêtant une réelle importance pour la sécurité internationale,

tout en étant assujéti à des voies de recours devant des instances judiciaires ou politiques, telle cette Assemblée.

Il y a quelques mois, le Secrétaire général a soumis pour examen à l'ONU une proposition de réforme de l'Organisation qui revêt un grand intérêt. Le Mouvement des pays non alignés, que je représente, examine cette initiative et considère que certaines de ces propositions auraient une incidence positive sur la revitalisation de l'ONU.

Nous ne voulons pas d'une Organisation des Nations Unies divisée entre riches et pauvres et dont les membres auraient un statut de première et de deuxième classe en fonction de leurs contributions économiques. L'ONU n'est pas une entreprise privée, mais une scène où se rencontrent, solidaires, tous les pays du monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale en général afin que nous nous attaquions au grave problème de la prolifération des armes avec une stratégie claire et définie qui nous conduise à des résultats tangibles. J'aimerais proposer à cette fin cinq mesures qui permettraient de traiter efficacement cette question.

Premièrement, je propose que les pays en développement déclarent un moratoire mondial de deux ans sur les échanges commerciaux d'armes faisant appel à des techniques de pointe.

Deuxièmement, je propose que le Registre des armes classiques des Nations Unies soit élargi afin d'y inclure les armes légères ainsi que la production et le stockage, et de renforcer son rôle en tant que mesure permettant d'encourager la confiance.

Troisièmement, je propose que les gouvernements des pays producteurs d'armes s'engagent à instaurer un moratoire sur les ventes d'armes faisant appel à des techniques de pointe dans les zones de conflit, à reconverter leur capacité industrielle en matière de production d'armement et à redéployer la main-d'oeuvre de cette industrie vers d'autres secteurs de l'économie.

Quatrièmement, je propose le suivi et le contrôle de tous les engagements multilatéraux ainsi que des traités en vigueur en la matière.

Cinquièmement, la réglementation des armes légères et des armes faisant appel à des techniques de pointe devrait

faire l'objet des débats de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cette initiative ambitieuse vise à traiter des différents aspects de ce grave phénomène que représente la prolifération des armes qui, outre qu'elle absorbe des ressources considérables qui pourraient être consacrées au développement social et économique de nos peuples, constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité du monde.

Beaucoup d'eau a passé sous le pont que nous avons construit à San Francisco il y a un demi-siècle pour rendre ce monde plus vivable.

Nous avons incontestablement réalisé des progrès, nous ne pouvons cependant pas nous déclarer satisfaits en dépit des résultats obtenus. Tant qu'il y aura un enfant triste ou affamé dans le monde, l'ONU existera. Tant qu'une arme sera brandie pour tuer son voisin, l'ONU existera. Tant que des peuples entiers seront déplacés de leur terre par la violence, la faim et l'intolérance, l'ONU existera. Tant que des milliers de jeunes n'auront pas accès à l'éducation car ils doivent lutter chaque jour pour pouvoir survivre, l'ONU existera. Tant que les puissants imposeront leurs caprices aux aspirations des déshérités, l'ONU existera. Tant que la drogue menacera l'avenir de nos enfants dans les rues, l'ONU existera. Tant que les terroristes et les personnes qui violent les droits de l'homme circuleront librement, l'ONU existera. Tant que l'on aura besoin de solidarité, d'amour et de joie dans le monde, l'ONU existera.

M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wolfgang Schüssel, Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de la République d'Autriche.

M. Schüssel (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de dire à quel point c'est un plaisir pour moi que de vous voir, vous le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine — pays avec lequel l'Autriche a d'étroits liens historiques et d'excellentes relations — présider l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre profonde expérience professionnelle

du système des Nations Unies et vos qualités de négociateur garantiront des progrès substantiels dans notre ambitieux ordre du jour.

Au nom du Gouvernement fédéral de l'Autriche, j'aimerais également exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan, que nous soutenons pleinement dans sa conduite avisée de l'Organisation. Depuis son entrée en fonctions il y a peu de temps, il a réussi non seulement à atteindre les gouvernements mais également les peuples et les médias, suscitant ainsi une nouvelle sensibilisation aux objectifs, aux aspirations et aux réalisations des Nations Unies en tant qu'instrument indispensable de la coopération mondiale.

Mon collègue du Luxembourg a déjà présenté la position de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons intégralement. J'aimerais développer quelques points auxquels l'Autriche attache une importance particulière.

L'ONU se prépare actuellement à affronter les défis du XXIe siècle. Le Secrétaire général et son équipe, avec l'encouragement des États Membres, a lancé une vaste réforme. L'Autriche se félicite de cet effort majeur destiné à adapter l'Organisation aux besoins de l'avenir, et nous souscrivons sans réserve aux propositions du Secrétaire général. Je souhaite en particulier souligner les points suivants : d'abord, la rationalisation des structures de direction et de gestion; deuxièmement, le renforcement de la présence de l'ONU sur le terrain; troisièmement, le retour du développement au centre des activités de l'ONU et une meilleure combinaison du potentiel des fonds et des programmes de l'ONU; et quatrièmement, le renforcement des droits de l'homme dans tous les aspects des travaux des Nations Unies.

Toutefois, sans ressources appropriées, l'ONU ne réussira pas à s'acquitter de ses tâches. Tant que les États Membres ne rempliront pas intégralement leurs obligations, la situation financière de l'Organisation restera critique. Régler les arriérés est par conséquent un impératif. L'Autriche est fière de faire partie de ceux qui traditionnellement versent leurs cotisations à l'Organisation des Nations Unies, intégralement et sans retard. Une volonté politique sérieuse et un engagement sincère de la part de chaque gouvernement seront nécessaires. Il va sans dire que des décisions unilatérales sont inacceptables dans le cadre de la coopération multilatérale.

La lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme est devenue, à juste titre, une priorité pour la communauté internationale. Aujourd'hui, près de 1 % de la population

mondiale âgée de plus de 15 ans est toxicomane. Quelque 300 tonnes d'héroïne ont été produites chaque année au cours de la présente décennie pour approvisionner environ 8 millions de toxicomanes. Dans l'espoir que la coopération régionale contribuera bientôt à lutter efficacement contre le trafic illicite et l'abus des drogues, l'intention du Secrétaire général de renforcer les capacités des Nations Unies dans ce domaine mérite l'appui des États Membres.

L'Autriche va coopérer étroitement avec le nouveau Directeur général du Bureau des Nations Unies à Vienne, M. Pino Arlacchi. Nous sommes convaincus que sa profonde connaissance de ce domaine et sa large expérience dans la lutte contre la criminalité organisée seront un atout très important pour le regroupement des ressources du système des Nations Unies, des États Membres et des institutions compétentes. Pour démontrer son appui, l'Autriche apportera une importante contribution financière au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

L'immigration illégale est de plus en plus liée à la criminalité transnationale. L'exploitation éhontée d'êtres humains en détresse est une forme de criminalité internationale particulièrement répréhensible. Un nombre croissant de personnes passées illégalement aux frontières deviennent des victimes sans défense privées de tout moyen financier et en situation irrégulière dans un pays étranger. Pendant ce temps, les responsables de ces actes en tirent profit et échappent à la justice en exploitant de manière cynique les lacunes du régime juridique pénal international. Il faut d'urgence trouver un instrument juridique international pour que l'exploitation des migrants illégaux soit sanctionnée comme un crime transnational, assurant ainsi la traduction en justice des responsables.

J'ai demandé à des experts juridiques de préparer un projet de convention internationale contre la contrebande de migrants illégaux. Ce projet est distribué comme document officiel au titre du point de l'ordre du jour pertinent. Nous proposons que la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale examine ce projet en priorité à sa prochaine session. Je suis certain que notre initiative permettra de combler de dangereuses lacunes juridiques, en renforçant ainsi la coopération juridique internationale dans ce domaine.

La toxicomanie et les activités criminelles liées à la drogue continuent de faire payer un lourd tribut à la fois au monde en développement et au monde industrialisé. Le développement humain et social est menacé à l'échelle planétaire. Pour renforcer et mettre à jour les capacités interna-

tionales de lutte contre la drogue, il faudra rénover et adopter de nouvelles méthodes. À cet égard, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte internationale contre la drogue, qui se tiendra en juin 1998, sera pour nous une excellente occasion de renouveler notre engagement politique et de resserrer les rangs contre le trafic illicite des drogues en accélérant les progrès dans les efforts de prévention.

Les mines terrestres antipersonnel constituent une menace particulièrement odieuse pour la sécurité des personnes et des pays. Même plusieurs décennies après la fin d'un conflit, comme la seconde guerre mondiale, ces tueurs cachés prélèvent un terrible tribut dans la population civile, tuant ou mutilant plus de 20 000 personnes chaque année. Chaque année, le nombre de mines posées est 20 fois supérieur à celui des mines enlevées. Les estimations parlent de 110 millions de mines posées dans plus de 60 pays. J'estime qu'il faut mettre fin à cette spirale meurtrière.

L'Autriche a été l'un des premiers pays à interdire les mines terrestres antipersonnel au niveau national. Nous préconisons vivement une interdiction totale, et nous avons préparé un projet en vue d'une telle convention. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle déterminant en créant l'élan nécessaire, et je voudrais les remercier pour cela au nom du Gouvernement autrichien. La Conférence diplomatique d'Oslo a négocié un traité sur cette base, et je suis impatient de signer la Convention d'Ottawa, en même temps que les nombreux collègues qui partagent notre objectif. Je prie instamment les pays qui n'ont pu se joindre au consensus d'Oslo de devenir dès que possible parties à ce processus.

Ted Turner a généreusement alloué une partie de sa donation sans précédent de 1 milliard de dollars à l'appui des efforts de déminage intensifs. Je le remercie de ce geste sans précédent.

La dignité et la valeur de la personne humaine sont universelles. En conséquence, le devoir de notre Organisation universelle est de mettre en oeuvre les engagements gouvernementaux dans ce domaine. Depuis la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne, les droits de l'homme se situent au centre des programmes et des activités de l'ONU. L'Autriche se félicite de cette tendance. Il y a un lien intrinsèque entre le respect des droits de l'homme, la démocratie et le développement durable. Le respect des droits de l'homme est une condition préalable essentielle à une sécurité et une stabilité durables. Ce lien a été mis en exergue par le Secrétaire général dans son excellent rapport sur les activités de l'Organisation.

Je saisis cette occasion pour me féliciter chaleureusement de la nomination du Président Mary Robinson au poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme et je l'assure de l'appui sans réserve de l'Autriche. Sa remarquable personnalité contribuera sans doute à renforcer davantage le rôle des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

L'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et le centenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme font de 1998 l'année des droits de l'homme. Cela nous donnera l'occasion unique d'arrêter le programme international sur les droits de l'homme pour le nouveau millénaire. Son objectif principal doit être de faire que les normes internationales régissant les droits de l'homme soient respectées au niveau de chaque nation. Pour cela, le rôle des États est crucial, ainsi que celui de la société civile. C'est pourquoi la communauté internationale ne doit pas seulement veiller à honorer ces engagements et à fournir l'aide nécessaire, mais elle doit en outre promouvoir le rôle de la société civile. Nous voyons dans cette année des droits de l'homme l'occasion de nous joindre à tous ceux qui dans le monde défendent ces droits. En tant que pays hôte de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et pays qui assumera la présidence de l'Union européenne pendant la seconde moitié de 1998, l'Autriche offre sa coopération pour veiller au succès de l'Année internationale des droits de l'homme de 1998 partout dans le monde.

L'Autriche accorde une grande importance à la promotion et à la protection des minorités. Elle le fait en se fondant sur l'expérience qu'elle a acquise au cours de son histoire et parce qu'elle est convaincue que les minorités ethniques constituent une richesse et non une menace pour nos sociétés. À cet égard, je suis heureux de pouvoir faire état du succès remporté dans le règlement d'un problème important de minorité. Grâce au Traité de Paris signé entre l'Autriche et l'Italie en 1946, la minorité autrichienne au sud du Tyrol jouit aujourd'hui d'une autonomie équilibrée. Son statut d'autonomie a suscité un vif intérêt dans plusieurs endroits du monde.

En ce qui concerne l'année des droits de l'homme, la mise en oeuvre du Programme de Beijing demeure une priorité. L'Autriche appuie en particulier les efforts qui sont destinés à renforcer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous contribuons également à promouvoir la mise en application d'autres traités internationaux sur les droits de l'homme, comme la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne les tribunaux pour enfants.

L'emploi, en tant que problème mondial croissant, est à juste titre une question prioritaire de notre ordre du jour politique. Les gouvernements sont instamment invités à mettre sur pied de nouveaux programmes pour lutter contre le chômage par le biais notamment de systèmes de contrôle efficace des politiques de l'emploi. Le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a fourni un ensemble de principes et d'objectifs à cet égard. Afin de confirmer ces engagements et de définir des méthodes pertinentes, je voudrais rappeler qu'en vue d'assurer le suivi du Sommet de Copenhague, l'Autriche accueillera en février prochain une réunion internationale d'experts sur l'emploi.

Dans le cadre des efforts conjoints qui sont déployés pour promouvoir le développement durable, l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique au bénéfice de tous les pays est devenue une question qui a pris davantage d'importance pour l'ONU au cours de ces dernières années. Je voudrais réaffirmer que mon pays appuie sans réserve l'objectif de l'ONU d'étendre ses activités dans ce domaine. Nous nous félicitons de la tenue à Vienne, en juillet 1999, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui sera convoquée en tant que session extraordinaire du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qui sera ouverte à tous les États Membres.

Mon pays soutient sans réserve le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie, notamment en Bosnie-Herzégovine. Les accords de Dayton fournissent un cadre propre à rétablir la stabilité, à favoriser une normalisation de la situation en Bosnie et à promouvoir le relèvement économique et la réconciliation entre les différents groupes ethniques. L'application intégrale et globale des accords de Dayton s'impose donc comme une nécessité. Cela suppose également de traduire en justice tous les criminels de guerre mis en accusation, où qu'ils se trouvent. Pour sauvegarder le processus de Dayton, la communauté internationale doit fermement s'attacher à prendre les mesures politiques, économiques et militaires nécessaires, au-delà même de juillet 1998. L'octroi de l'aide internationale doit être lié au respect intégral de toutes les obligations internationales. Je voudrais en particulier rendre hommage à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, qui a apporté une contribution précieuse en faveur de la paix dans la région.

L'Autriche est favorable à l'intégration complète de la République fédérative de Yougoslavie dans le système de l'ONU, dès que les conditions préalables nécessaires auront été remplies, y compris la demande de participer à ses travaux en qualité de membre. À cet égard, je souligne que

nous attendons du gouvernement de Belgrade qu'il accorde un plus grand degré d'autonomie au Kosovo et à la minorité albanaise.

L'Autriche a suivi l'évolution de la situation au Moyen-Orient avec une vive inquiétude. Elle déplore que le processus de paix soit dans l'impasse. La confiance suscitée par le processus d'Oslo a été largement entamée. Notre tâche principale doit être de renforcer progressivement cette confiance et de faire revenir les parties à la table des négociations. La situation actuelle accroît le risque d'activités extrémistes. La réalisation de progrès dans le processus de paix dépend en premier lieu du respect par toutes les parties des accords conclus et des engagements pris.

L'Autriche est profondément inquiète de la situation économique et sociale précaire qui règne dans les territoires palestiniens, où le taux de chômage atteint 70 %. Il est indispensable de créer les conditions économiques nécessaires pour consolider la stabilité politique. Il n'y aura pas de paix durable si l'on ne trouve pas de moyens crédibles pour répondre aux besoins économiques des peuples de la région.

Depuis 1960, l'Autriche participe très activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Compte tenu de l'importance croissante des arrangements régionaux pris conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies dans les activités actuelles de maintien de la paix, mon pays a commencé à coopérer étroitement avec les États et les organisations qui ont joué un rôle de premier plan dans ce domaine. En 1997, mon pays a fourni environ 1 200 soldats, observateurs militaires et éléments de la police civile qui ont participé à 11 différentes opérations de maintien de la paix dans le monde, y compris à la Force de stabilisation (SFOR) et à l'opération menée en Albanie.

L'Autriche appuie activement le système relatif aux forces en attente qui a été créé en 1994 et, à cet égard, elle a participé à la mise en place de la Brigade d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies qui a été établie en décembre 1996 pour doter l'ONU d'une capacité d'action préventive rapide et de réaction en cas de crise.

Je suis profondément convaincu, particulièrement en un moment où les ressources financières sont rares, que la communauté internationale devrait consentir un investissement plus important pour prévenir l'apparition de conflits et pour promouvoir la diplomatie préventive. L'ONU a pour mission de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place d'autres instruments en faveur de la diplomatie préventive.

L'Autriche est, et continuera d'être, un Membre loyal et un ferme partisan de notre Organisation mondiale. L'ONU, notre Organisation, est la seule instance mondiale qui peut aider à trouver un règlement aux problèmes mondiaux existants : éradication de la pauvreté, protection de l'environnement à l'échelle planétaire, lutte contre les drogues, contre le crime organisé et le terrorisme, promotion des droits de l'homme, notamment des droits des enfants. Et nous devons renforcer l'ONU à cette fin.

Allocution de M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Abdellatif Filali, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Filali (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter sincèrement, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, qui témoigne de la reconnaissance de votre expérience politique et vos hautes compétences.

C'est également un plaisir pour moi que de saluer, en votre personne, le représentant d'un pays ami de l'Ukraine, que des liens solides d'amitié et de coopération unissent au Royaume du Maroc. Je suis convaincu que, grâce à votre riche expérience et à votre excellente maîtrise des questions internationales, nos débats seront menés à bien et déboucheront sur des résultats qui offriront de nouvelles perspectives de paix, de coopération et de prospérité.

M. Campbell (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.

Je saisis cette occasion pour exprimer au Président sortant, M. Razali Ismail, le représentant du pays frère de la Malaisie, notre considération et notre gratitude pour son

dévouement et pour avoir conduit avec succès les travaux de notre précédente session.

J'aimerais également exprimer au nouveau Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, mes plus sincères félicitations pour la confiance placée en lui lors de son entrée en fonctions. Son investiture est venue couronner plusieurs années de gestion compétente et d'action inlassable au sein de l'Organisation. Cette investiture confirme également la considération profonde dont jouit l'État ami du Ghana.

Depuis notre dernière session, le monde est témoin d'une interaction politique et économique qui, malheureusement, n'arrive pas à répondre aux aspirations de l'humanité à une communauté véritable des nations vivant dans la quiétude, la sécurité et la paix. Les relations internationales sont, en effet, toujours marquées par les tensions et les troubles. Ainsi ont fait irruption sur la scène internationale de nouveaux conflits qui menacent la sécurité, la stabilité et la souveraineté des peuples.

Face à ces défis, nous estimons que les problèmes qui surgissent aujourd'hui dans le monde ne peuvent trouver une solution qu'à travers une action mondiale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous saluons les initiatives prises par le Secrétaire général pour réformer et restructurer l'Organisation et pour améliorer ses méthodes de travail conformément aux exigences de l'époque. De même, nous réaffirmons notre appui à son action tendant à renforcer notre Organisation et à accroître son efficacité pour lui permettre d'accomplir pleinement sa mission, conformément aux dispositions de la Charte.

Nous sommes fermement convaincus que toute réforme visant à restructurer l'Organisation et à rationaliser ses dépenses ne peut être efficace que si elle intègre véritablement les intérêts des pays en développement et, en premier lieu, si elle permet la solution de leurs problèmes économiques et sociaux ainsi que la mise à disposition des moyens matériels et techniques nécessaires à cette fin.

En ce qui concerne l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, nous mettons l'accent sur la nécessité de parvenir à un consensus et à une représentation équilibrée et équitable de tous les continents, d'autant plus que les conditions ayant mené à l'établissement des structures de notre Organisation, y compris celles du Conseil de sécurité, sont désormais révolues. De nos jours, le monde connaît des mutations profondes et rapides impliquant une révision de la composition et du rôle de cet organe afin

qu'il devienne un instrument véritablement efficace et non l'instrument d'objectifs et d'intérêts contraires à la Charte.

La communauté internationale avait accueilli avec optimisme le processus de paix amorcé au Moyen-Orient sur la base des accords réalisés entre les parties intéressées. Cependant, l'interruption de ce processus de paix en raison de la violation par le Gouvernement israélien de tous les accords passés et le non-respect de l'ensemble des engagements et des règles de conduite internationale risquent désormais de réduire à néant l'action entreprise pour jeter les fondements de la paix dans la région.

La dénonciation par le Gouvernement israélien de ses engagements s'est traduite par sa décision de renouer avec sa politique de colonisation et de modifier les caractéristiques culturelles et la composition démographique de la partie orientale d'Al Qods, ce qui constitue une violation des accords signés avec la partie palestinienne. Cette décision unilatérale et illégitime est également une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève qui interdit aux autorités d'occupation d'effectuer toute modification dans les territoires qu'elles contrôlent.

Israël, qui s'obstine à refuser la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) s'est employé de nouveau à exacerber les tensions au Sud-Liban et continue de faire fi des propositions syriennes en vue de reprendre les négociations au point où elles en étaient lors de leur rupture.

Nous sommes persuadés que la paix au Moyen-Orient ne peut être stable ou porter ses fruits sans un traitement équitable de toutes les parties, qui garantirait leurs intérêts mutuels dans une région exempte d'armes de destruction massive.

Convaincus de la nécessité de poursuivre les efforts de paix et de veiller au bon déroulement de ce processus, conformément au cadre juridique qui lui a été défini, nous insistons sur la nécessité de respecter toutes les obligations découlant des accords conclus, et d'instaurer la crédibilité dans les rapports fondés sur ces accords. Ainsi la sécurité et la paix seront garanties pour tous les peuples de la région et le peuple palestinien sera en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir son État indépendant avec Al Qods comme capitale.

Dans ce contexte, la communauté internationale se doit de prendre les mesures nécessaires pour amener Israël à respecter et à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité.

La stabilité du Moyen-Orient implique l'instauration et la consolidation de la sécurité dans la région du Golfe. Nous déplorons les souffrances endurées par le peuple iraquien qui vit dans des conditions extrêmement difficiles en raison de l'embargo économique qui lui est imposé depuis de longues années, et nous réaffirmons que la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité relative à la fourniture de «pétrole contre de la nourriture» constitue un premier pas dans la levée de l'embargo frappant le peuple iraquien. Nous espérons voir prochainement la fin de cette situation particulièrement difficile et le retour de l'Iraq à l'exercice de ses droits comme membre de la famille arabe et membre actif de la communauté internationale.

Le Maroc, en tant que partie intégrante du Maghreb, attache une importance particulière au différend existant entre la Jamahiriya arabe libyenne et certains pays occidentaux et ce, en raison de ses répercussions négatives sur la situation régionale et sur le peuple libyen frère.

C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à réagir favorablement aux initiatives de la Jamahiriya arabe libyenne et à la souplesse dont elle a fait preuve ainsi qu'à l'action entreprise par l'Union du Maghreb arabe, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés en vue de la levée des sanctions imposées à la Libye.

Le Maroc, qui a suivi de très près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et a par sa contribution, avec les autres membres de la communauté internationale, aux initiatives de la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique et par l'apport de contingents militaires marocains à la Force multinationale de mise en oeuvre et à la Force de stabilisation, exprime sa satisfaction devant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des aspects militaires et civils de l'Accord de Dayton et réaffirme la nécessité de poursuivre cette action en vue de parvenir à son application intégrale afin de rétablir le peuple de Bosnie-Herzégovine dans ses droits légitimes et de contribuer à la reconstruction de ce pays par la fourniture des moyens nécessaires, conformément aux décisions des conférences des pays donateurs.

Le Maroc, de par son appartenance au continent africain et en raison des relations séculaires et diverses qui l'unissent aux pays de ce continent, est conscient de ses obligations africaines; voilà pourquoi il exprime sa préoccupation profonde devant la dégradation de la situation politique et socioéconomique dans plusieurs pays de ce continent.

Le Maroc suit avec une vive préoccupation la persistance de l'instabilité dans certaines régions d'Afrique et réaffirme sa détermination de soutenir et d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver des solutions adéquates et durables à ces crises.

D'autre part, la situation économique précaire en Afrique constitue un sujet de préoccupation constante pour la communauté internationale. Cette situation se manifeste en particulier par la faible participation du continent au commerce international, par l'alourdissement du fardeau de sa dette, et par une faiblesse structurelle de ses infrastructures, ainsi que par une grave dégradation de la situation sociale et sanitaire, et par la faiblesse des investissements étrangers, malgré les réformes structurelles opérées par ces pays.

À ce sujet, nous nous félicitons de l'initiative du Portugal visant à réunir un sommet euro-africain pour l'examen de cette situation et la recherche de solutions adéquates qui lui sont nécessaires. Nous considérons que cette initiative traduit une prise de conscience de l'Union européenne de ses responsabilités vis-à-vis de l'Afrique. C'est pour cette raison que le Maroc propose la tenue d'une réunion ministérielle en vue de préparer ce sommet. De même, l'initiative du Conseil de sécurité concernant la tenue d'une réunion extraordinaire au niveau des ministres des affaires étrangères pour examiner la situation sur le continent africain témoigne du degré de préoccupation de la communauté internationale devant la gravité de la situation prévalant en Afrique.

Le Maroc a toujours adopté dans ses rapports avec l'ensemble des États africains une politique visant à nouer des liens de coopération solides prenant en considération les priorités de ses partenaires et leurs besoins fondamentaux.

Il ne fait plus de doute, après les changements profonds qu'a connus l'économie mondiale après la seconde guerre mondiale, que notre monde est caractérisé aujourd'hui principalement par la mondialisation de l'économie. Mais le défi nouveau auquel doit faire face désormais la communauté internationale consiste en la capacité d'appréhender les questions du développement socioéconomique dans leurs différentes dimensions, et ce, en harmonie avec notre effort pour instaurer la sécurité et la paix dans le monde.

La libéralisation des marchés internationaux et la mondialisation de l'économie ont entraîné une augmentation remarquable du volume des échanges commerciaux et du flux des capitaux, sans pour autant atténuer la marginali-

sation des pays en développement ou alléger le fardeau de leur dette.

Le Maroc, qui suit avec un profond intérêt les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), considère que la libéralisation du commerce extérieur doit avoir pour principal objectif de corriger les déséquilibres existants et de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement.

Nous espérons que la deuxième conférence de l'OMC, prévue à Genève, constituera une nouvelle occasion pour la communauté internationale de renforcer les bases et les règles qui doivent régir les rapports multilatéraux et de prendre des décisions susceptibles de concilier les impératifs de libéralisation du commerce et les exigences du développement, tout en répondant aux aspirations des pays en développement, en les autorisant, si cela s'avérait nécessaire, à prendre des mesures protectionnistes.

Pour ce qui est de la question du Sahara occidental, le Maroc, qui a coopéré dès le départ avec M. James Baker depuis sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la question du Sahara occidental, espère que les résultats concrets qui ont été atteints seront de nature à permettre la mise en oeuvre d'un plan de règlement onusien. À cet égard, le Maroc, qui a pris l'initiative de proposer l'organisation d'un référendum depuis 1981, réaffirme à nouveau sa bonne volonté et son désir de coopérer avec les Nations Unies pour la réalisation de cet objectif.

La plus grande oeuvre entreprise par la communauté internationale durant le siècle qui s'achève est l'abolition de l'ère coloniale dans la quasi-totalité des régions de la planète. Le monde a assisté ces derniers mois au retour de Hong-kong à sa mère patrie, la République populaire de Chine, et il en sera de même pour Macao en 1999. À la lumière de l'exemple de Hong-kong et de ce qui est prévu pour Macao, la logique impose désormais d'éliminer tout ce qui reste des poches coloniales dans le monde.

C'est à ce titre que j'évoque les villes marocaines de Ceuta et Melilla, qui demeurent, avec les îles qui les bordent, sous domination espagnole. Le Maroc a toujours cru dans les vertus du dialogue en tant que moyen civilisé d'aboutir à un règlement définitif du problème de Ceuta et Melilla de manière à permettre au Maroc de recouvrer sa souveraineté sur ces îles et à l'Espagne de sauvegarder ses intérêts. C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'initiative de S. M. le Roi Hassan II visant la création d'une cellule maroco-espagnole pour réfléchir à une solution définitive de

cette question. Cette initiative implique un rapprochement plus grand entre les deux pays, dont les retombées ouvriront des perspectives plus larges et plus globales.

L'humanité reste toujours attachée aux nobles objectifs visés par la Charte de notre Organisation. Nous nous devons de poursuivre nos efforts en vue de consolider ces objectifs afin d'entrevoir ensemble, avec confiance et une espérance renouvelée, un avenir meilleur pour l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Clement Rohee, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana.

M. Rohee (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis déjà un certain temps, les Nations Unies se sont engagées dans un processus de réforme et de restructuration en vue de pouvoir mieux faire face aux nombreux défis qui se posent au monde d'aujourd'hui. Cet exercice s'est révélé difficile et de longue haleine qui, à dire vrai, nous a quelque peu écartés de notre tâche essentielle, celle de la promotion de la paix et du développement dans le monde. Toutefois, cet exercice est nécessaire si nous voulons vraiment améliorer l'efficacité de l'Organisation et la mettre en mesure de servir la communauté internationale au cours des prochaines années.

Ma délégation est persuadée que, sous la direction compétente du Président, nous pourrions réaliser des progrès dans notre tâche. Sa vaste expérience de diplomate et sa connaissance très approfondie de l'Organisation permettront certainement d'orienter et d'accélérer nos efforts. Nous le félicitons de son élection à l'unanimité et l'assurons de notre coopération pour faire de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale un tournant important dans la vie de l'Organisation.

À son éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, nous exprimons notre profonde et sincère admiration pour la détermination et le dynamisme dont il a fait preuve à la dernière session. Nous lui sommes

reconnaissants d'avoir oeuvré sans relâche pour trouver un accord général sur les mesures à prendre pour revitaliser l'ONU. Sa direction exemplaire sera certainement pour nous une source d'inspiration dans le prompt accomplissement des tâches qui nous attendent.

Je voudrais également souligner la contribution remarquable que notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, a apportée au processus de réforme depuis sa prise de fonctions. Fidèle à la promesse qu'il avait faite à l'Assemblée générale, il nous a présenté un ensemble de propositions intéressantes pour préparer l'Organisation aux réalités du XXIe siècle. Ce document complet et constructif appelle un examen très sérieux. J'ai donc l'intention, durant le temps qui m'a été imparti, de faire certaines observations qui, malgré leur nature préliminaire et assez brève, donneront un aperçu des moyens que nous préconisons pour réformer l'Organisation.

Tout d'abord, je tiens à dire que nous faisons nôtre la conception du Secrétaire général quant au futur rôle de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU a prouvé qu'elle était apte à empêcher des guerres importantes et à parvenir à un consensus international sur les aspects importants des relations internationales. À présent, elle est prête à explorer les nombreuses possibilités du multilatéralisme. De plus en plus, les États Membres, petits ou grands, estiment qu'il est de leur intérêt de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour utiliser au mieux leur capacité de traiter certaines des préoccupations internationales. On a de plus en plus souvent recours à ses mécanismes pour régler les problèmes que posent le développement, l'environnement, la maladie, le trafic des drogues et le terrorisme, pour n'en citer que quelques-uns. Nombre d'institutions spécialisées, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres — trop nombreuses pour être mentionnées — s'occupent des besoins des groupes sociaux les plus vulnérables — les personnes âgées, les femmes, les enfants et nos populations autochtones.

Fondée sur les piliers du multilatéralisme, l'Organisation des Nations Unies fournit à ses États Membres une instance unique où ils peuvent se réunir pour le bien commun. Son grand dessein, élaboré il y a 50 ans, reste dans l'ensemble une charte très utile pour encourager un accord harmonieux au niveau international. Il est donc important dès lors que nous nous préparions à une ère nouvelle, que nous nous en tenions fermement à la vision éternelle des pères fondateurs si nous ne voulons nous briser sur les

rochers de l'isolationnisme et être réduits à survivre le mieux possible.

Pour faire de cette vision une réalité, nous avons besoin d'une autorité forte et dynamique. L'histoire montre que, trop souvent, si nos aspirations les plus nobles n'ont pas été réalisées, c'est parce que la volonté et l'orientation politiques ont fait défaut. Les États voient souvent le monde à travers le prisme de l'intérêt étroit et restent aveugles aux vertus de l'action concertée. Mais vu qu'aucun pays, aussi riche et puissant soit-il, ne peut espérer être entièrement autonome, les défis de notre époque appellent le plus haut degré de coopération internationale. Ce n'est qu'en unissant nos objectifs que nous, les Nations Unies, pouvons espérer réaliser les aspirations si noblement énoncées dans la Charte.

Nous sommes très heureux de noter que le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration de l'Organisation, a fait preuve de vision et d'une direction éclairée en présentant ses propositions de réforme. Il est tout particulièrement satisfaisant de voir qu'en fixant les priorités pour les travaux futurs de l'Organisation, il a accordé une grande importance aux activités de développement. Dès lors que l'appui financier est faible, il est impératif de mettre au point des stratégies appropriées pour éliminer la pauvreté dans le monde et rétablir la prospérité économique et sociale, en particulier dans les petits pays en développement.

Nous nous félicitons donc de l'intention du Secrétaire général de renforcer la capacité de gestion du Secrétariat afin de permettre une pleine coordination des efforts et une planification à terme. Tout en reconnaissant qu'elles sont nécessaires, nous souhaitons que les économies ne se fassent pas au détriment des mandats clairs des États Membres ni de la nature fondamentale de l'Organisation. Il serait extrêmement regrettable qu'en réduisant les coûts, l'Organisation des Nations Unies perde de sa vigueur.

Nous souscrivons, certes, à l'idée proposée initialement par le Gouvernement japonais et reprise par la suite par les pays du Groupe des Sept de financer le développement par les économies résultant de la réduction des dépenses d'administration. Ces dividendes, même s'ils sont probablement limités, pourraient être suffisants pour servir de catalyseur au financement du compte pour le développement proposé par le Secrétaire général. Comme le reste du monde, nous nous félicitons du don généreux fait par le Président de Turner Communications, qui a participé aux Audiences mondiales sur le développement de 1994 et qui a maintenant jugé opportun d'agir pour soutenir cette cause. Il reste

à espérer que cette manifestation de philanthropie fera des émules dans le secteur privé.

L'Agenda pour le développement récemment achevé, ainsi que la stratégie conjointe pour le développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et du Comité d'aide au développement (CAD) fournissent la base permettant de progresser dans le domaine de la coopération économique et sociale. Selon ces deux documents, bien que les flux d'investissement privé aient un rôle important à jouer dans le développement, ils sont, en raison de leur haute sélectivité et de leur totale imprévisibilité, insuffisants pour assurer le développement des petits pays désavantagés. Pour ces pays, dont le mien fait partie, l'aide au développement, l'allègement de la dette, le renforcement des capacités et l'accroissement des échanges commerciaux resteront des éléments cruciaux pour notre progrès.

Au niveau macro-économique, nous continuerons de compter sur les Nations Unies pour jouer un rôle plus central dans la concertation de politiques de développement. Comme le dit le Secrétaire général,

«La promotion du progrès économique et social est l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU, consacré dans la Charte.» (A/51/950, par. 68)

Par conséquent, elle ne peut être marginalisée dans le processus de développement. Elle doit au contraire en être le moteur principal.

Par conséquent, sa structure et sa mise en oeuvre doivent être propres à fournir «une approche plus intégrée et une collaboration plus soutenue» (ibid., par. 72). Une plus grande coordination des activités de développement, à la fois au Siège et aux niveaux régional et local, est essentielle. Comme il a été suggéré, un nouveau groupe d'organismes de développement et un nouveau cadre d'assistance au développement des Nations Unies pourraient fournir le moteur et l'orientation nécessaires à cet égard. Nous devons toutefois veiller à ce que les forces des acteurs et individuels des institutions ne soient pas compromises par ce regroupement.

Nous appuyons pleinement la proposition d'établir une relation de coopération plus étroite avec la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales. Avec le temps, ces institutions, bien que rattachées aux Nations Unies, se sont éloignées de leur mandat originel et ont évolué indépendamment de l'Organisation. Il est temps que ces institutions concentrent leurs efforts sur la mise en

valeur des ressources humaines, et en ce qu'elles sont distinctes des autres moyens de développement. Nous devons dès lors les aligner sur les organes principaux des Nations Unies. À cette fin, nous encourageons le Secrétaire général à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'harmonisation de ces efforts. Nous devons également à une étape ultérieure étudier les moyens de renforcer les relations entre l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le même temps, pour compléter ces efforts, nous devons conférer à l'Assemblée et au Conseil économique et social la responsabilité directe et principale qui leur permettra de diriger l'entreprise du développement. Par le passé, ces organes ont été regrettamment écartés du processus de développement. Bien qu'utiles en tant qu'instances pour le dialogue et la recherche d'un consensus, ces deux organes n'ont pu s'imposer. Nous devons, par conséquent, nous efforcer de les transformer de sorte qu'ils puissent imprimer un élan politique plus fort au développement et assurer une meilleure gestion macro-économique globale.

Nous espérons que de ces débats émergera la base des propositions et recommandations qui sont considérées comme souhaitables et réalisables. Bien entendu, certaines d'entre elles, notamment celle relative à la transformation du Conseil de tutelle en une instance chargée de débattre de questions telles que le patrimoine mondial, nécessiteront un examen approfondi. Ces propositions peuvent être examinées en sessions de travail informelles de l'Assemblée et présentées ensuite dans leur ensemble de manière officielle pour approbation et mise en oeuvre ultérieure. Avec la coopération diligente de tous, il n'y a aucune raison pour que de telles réformes ne fassent pas l'objet d'un accord au début de l'année prochaine.

Toutefois, un bricolage institutionnel ne saurait assurer le développement. La dynamique la plus importante reste la volonté des États. Les diverses stratégies que nous avons forgées et les nombreuses déclarations que nous avons prononcées au cours des années sont pour la plupart restées dans l'impasse. On ne saurait s'étonner que la pauvreté soit aujourd'hui la menace la plus importante à la paix et la sécurité internationales.

La réduction et l'élimination finale de la pauvreté dans le monde est un impératif que les Nations Unies ne peuvent ignorer. Lors de l'examen spécial à mi-parcours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui a eu lieu en juin de cette année, nous avons été sur le point de nous mettre d'accord pour atteindre cet objectif d'ici à l'an 2015. Cette année, à la

session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Kyoto, et ultérieurement, à l'examen à mi-parcours du Programme d'action des Barbades pour le développement durable des petits États insulaires en développement, nous aurons d'autres occasions de renforcer la promotion du développement durable. Nous ne devons pas manquer d'en tirer avantage dans les efforts que nous continuons de faire pour créer un partenariat bénéfique à tous les États.

Pour sa part, mon gouvernement reste engagé à cette cause. Comme preuve de la sincérité de nos intentions, nous avons honoré les obligations jugées nécessaires au développement national. Comme l'a suggéré la Banque mondiale dans son ouvrage intitulé *Partenariat pour une croissance durable*, nous nous sommes efforcés de promouvoir

«une bonne gestion d'ensemble des affaires publiques sous tous leurs aspects, y compris la garantie de la primauté du droit, le bon fonctionnement et la responsabilité du secteur public ainsi que la lutte contre la corruption, sont autant d'éléments essentiels à la création d'un cadre propice à la prospérité des économies.»

Nous avons créé une société véritablement démocratique dans laquelle le développement est un droit de l'homme fondamental. Nos politiques se sont traduites par un taux de croissance annuel de plus de 6 %. Aujourd'hui, tous les secteurs de notre société, entreprises privées et organisations populaires y compris, sont pleinement engagés dans le processus de développement et motivés par l'assurance qu'en tant que nation, nous surmonterons les problèmes qui nous assaillent aujourd'hui.

Dans quelques semaines, notre pays tiendra une autre élection démocratique, ouverte de nouveau à l'examen minutieux d'observateurs internationaux. De cet exercice naîtra une nouvelle détermination populaire à poursuivre la voie menant au progrès économique et social. Pour faciliter cette poursuite, le gouvernement a préparé une stratégie de développement national basé sur une économie pleinement participative. Des experts des secteurs publics et privés, qui participent à sa préparation, ont rédigé un projet de texte devant permettre d'obtenir une plus grande consultation et une plus grande approbation du public. À notre avis, cela fournit un cadre politique utile qui, en établissant les besoins et les priorités, peut servir à mobiliser l'assistance de la communauté internationale, notamment des gouvernements donateurs et des institutions internationales de développement.

Toutefois, comme l'a clairement reconnu notre regretté Président, M. Cheddi Jagan, les espoirs et les aspirations des pays en développement comme le nôtre ne se réaliseront pas pleinement à long terme tant que l'environnement international ne sera pas plus sensible à nos besoins. Par conséquent, Cheddi Jagan n'a cessé sa vie durant de prôner la création d'un nouvel ordre humain mondial fondé sur le développement économique durable, l'équité et la justice écologique et sociale et sur la création d'un fonds mondial séparé aux fins d'aider à la fois le Nord et le Sud. Ce nouveau partenariat Nord-Sud doit être forgé afin de trouver des moyens plus novateurs et plus positifs permettant de faire face aux incertitudes de la mondialisation et de la libéralisation, qui marginalisent des millions de personnes, voire de nombreuses nations.

Le Guyana a sans réserve fait sienne l'initiative 20/20 adoptée au Sommet mondial pour le développement social en tant que moyen permettant d'amorcer la coopération internationale pour le développement. En outre, nous avons demandé que soit conclu un accord sur certaines formes de fiscalité internationale, qui, comme le revenu national au niveau des pays, apporterait le financement nécessaire à la promotion du développement mondial. Jusqu'ici, certains pays développés se sont montrés peu enclins à envisager de tels moyens novateurs pour mobiliser des ressources. Mais si l'on considère que les obligations internationales ne cessent de croître et que l'assistance au développement ne cesse de décroître, d'où viendra le financement nécessaire? La réponse à cette question est la clef de l'avenir de l'ONU, car si l'Organisation ne dispose pas des ressources adéquates et prévisibles, elle ne sera pas en mesure de satisfaire les nombreuses exigences de ses États Membres.

Ma délégation estime que le moment est venu de traiter cette question. Le Conseil économique et social a abordé la question lors de discussions récentes de haut niveau, mais nous sommes loin de pouvoir mettre à l'épreuve la possibilité qu'offrent les nombreuses idées qui ont été présentées pour trouver de nouveaux moyens supplémentaires de financement multilatéral. Des études initiales faites par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions de développement ont révélé que certains des mécanismes proposés étaient acceptables. Pourquoi, alors, certains États refusent-ils d'entamer toute discussion concrète relative à leur mise en place? Ont-ils peur de perdre le contrôle de l'ONU? Ou bien manquent-ils de sérieux lorsqu'ils proclament leur adhésion au concept d'interdépendance des États?

Assurer la stabilité financière de l'Organisation doit être considéré comme un élément essentiel, non seulement du développement mais aussi de la paix. Invariablement,

l'instabilité et les conflits à l'intérieur des États et entre États sont dus en grande mesure à l'instabilité économique et sociale qui entraîne une concurrence effrénée dans l'obtention des ressources limitées. Un investissement dans le développement doit donc être considéré comme un investissement dans la diplomatie préventive et dans l'instauration de la paix.

Bien sûr, ce sont des tâches coûteuses, mais il ne fait aucun doute que les dépenses encourues sont bien inférieures à celles qui résultent des conflits. La communauté internationale doit par conséquent être prête à financer comme il convient les activités menées dans ce domaine pour renforcer leurs perspectives de succès.

En plus du soutien financier, le Conseil de sécurité doit exercer une supervision plus qualifiée. Aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans la réforme du Conseil, organe auquel a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, malgré les recherches les plus intenses, nous n'avons pas encore obtenu un accord général pour la restructuration de cet organe important. Nous devons persévérer, cependant, dans l'accomplissement de notre mandat, pour concevoir un Conseil plus représentatif, plus efficace et plus ouvert, qui soit en mesure d'assumer les fonctions que lui confère la Charte.

Le Guyana, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, croit que pour atteindre au mieux cet objectif il faut élargir comme il convient la catégorie des membres non permanents. Toutefois, dans un esprit de compromis, nous sommes disposés à envisager également un élargissement de la catégorie des membres permanents, à condition qu'un équilibre puisse être trouvé entre les pays développés et les pays en développement et qu'un accord se fasse sur la limitation du recours au droit de veto et sur le concept d'un réexamen périodique. Nous sommes prêts à continuer d'oeuvrer dans cette direction tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.

Entre-temps, nous sommes heureux de voir que des progrès sont réalisés en vue de la création d'une cour criminelle internationale qui pourra traiter efficacement de certains crimes contre l'humanité.

Enfin, mais pas moins important, dans la campagne pour la paix nous aimerions voir cette assemblée participer de manière plus active et s'intéresser davantage au processus de désarmement, de sorte que les armes de guerre puissent devenir des outils de développement. Même si aucun dividende de la paix significatif découlant de la fin

de la guerre froide ne nous ait parvenu, nous croyons qu'une réduction des dépenses consacrées à la fabrication d'armes tant nucléaires que classiques ne peut que profiter au bien-être de tous les peuples. L'Assemblée doit par conséquent encourager la Conférence du désarmement à intensifier ses efforts dans ce domaine, prendre elle-même toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour mettre promptement un terme à la fabrication d'armes au profit d'activités plus pacifiques. Le désarmement est une question trop importante pour être laissée aux grandes puissances militaires. La communauté internationale dans son ensemble doit donc exercer des pressions constantes sur le processus pour atteindre les résultats souhaités.

En même temps, il faut renforcer le rôle que joue l'Organisation dans l'instauration de la paix dans les pays et régions du monde où persistent des conflits ou des menaces de conflit. Les bouleversements qui se produisent en Afrique dans la région des Grands Lacs et la situation précaire qui règne dans des pays tels que l'Afghanistan et la Bosnie-Herzégovine ne se prêtent toujours pas à un règlement.

Au Moyen-Orient, le processus de pays semble s'être atrophié. Le problème palestinien et le conflit israélo-arabe continuent de gêner les progrès dans toute cette région. À Chypre, où les tensions ne sont contenues que par la présence permanente de troupes des Nations Unies, le danger que présente la violence est toujours présent. Dans la péninsule coréenne, la réunification pacifique est un objectif qui reste insaisissable. La communauté internationale n'a d'autre choix que de faire ce qu'elle peut pour aider les parties aux conflits, où que ce soit, à oeuvrer par des moyens pacifiques pour trouver un règlement à l'amiable de leurs différends.

Le monde veut la paix et le développement. Il veut aussi que l'Organisation des Nations Unies l'aide à atteindre ces objectifs. Les gouvernements ont le devoir de tenir compte de ces sentiments et d'accroître leur soutien à l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies elle-même doit se tourner davantage vers l'extérieur pour mieux profiter de cette immense réserve de bonne volonté qui existe à son égard parmi les peuples du monde. L'information du public est nécessaire pour obtenir un vaste appui de ses activités et une expansion de son rôle dans les affaires internationales. Aussi demandons-nous que les capacités de dissémination du Département de l'information soient renforcées, en particulier dans les pays développés, où la prise de conscience du potentiel de l'Organisation est inférieure à ce qu'elle devrait être.

Au seuil du XXI^e siècle, nous nous devons d'avoir une vision claire de ce que nous voulons que l'Organisation des Nations Unies soit et de ce que nous voulons qu'elle fasse. Ce n'est qu'avec une vision claire que nous pourrions être certains que le processus de réforme apportera des changements favorables. Ma délégation espère donc que du présent débat général émergera une vision commune des objectifs parmi les États Membres et suscitera la volonté d'accélérer la revitalisation de l'Organisation tellement nécessaire à sa survie et au développement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Canada, S. E. M. Lloyd Axworthy.

M. Axworthy (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter mon excellent ami le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, et lui adresser mes meilleurs vœux pour que la coopération à la présente session se révèle fructueuse. Je sais, par mes contacts personnels, que cet important débat est entre de bonnes mains.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Razali des efforts inlassables et efficaces qu'il a déployés dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

C'est avec un sentiment d'urgence que je me présente cette année devant l'Assemblée, fermement convaincu que nous émergeons non seulement de l'ombre de la guerre froide, mais aussi des incertitudes qui l'ont suivie.

(L'orateur poursuit en français)

Nous voyons, partout dans le monde et ici, à New York, d'innombrables illustrations des principes de base et de la vision globale de la Charte des Nations Unies. La population de la planète jette les bases d'un nouveau système international pour le nouveau millénaire.

(L'orateur reprend en anglais)

Je m'empresse de reconnaître qu'aucune partie du monde n'échappe aux conflits, à la douleur et à la souffrance humaine. Et rien n'indique non plus que le fardeau croissant des iniquités économiques dans le monde soit en train de s'alléger. Pourtant, je sens une volonté internationale renouvelée de s'attaquer aux problèmes, de mobiliser la volonté politique requise et de lancer des réformes. C'est ça qui a changé. Il règne maintenant un sentiment d'espoir,

et non d'impuissance. Les vieilles réalités du pouvoir n'ont pas disparu. Mais elles doivent s'accommoder de nouvelles forces, de nouvelles coalitions et de nouvelles façons de faire les choses, empreintes d'impatience. Comme nous l'avons vu ces derniers jours, la vision et l'extraordinaire générosité d'une personne peuvent faire une différence et servir d'inspiration à chacun d'entre nous.

Ce nouvel esprit devrait d'abord être observé dans l'Organisation, où le Secrétaire général a proposé un train de réformes sérieuses et sagaces. Le Canada appuie fermement ces propositions et les accepte dans leur ensemble. Elles promettent une plus grande efficacité. Sur la base de l'expérience acquise au Canada, je peux dire avec une certaine autorité que la réduction des budgets n'est pas à elle seule la solution. Il doit y avoir des changements structurels sérieux visant à moderniser les institutions nationales et internationales, qui ont été créées il y a 50 ans.

Toute réforme dans ce nouveau contexte passe par des solutions basées sur l'entente et sur la coopération. Les solutions ne peuvent pas être imposées par une partie ou un pays donné, mais doivent être le fruit de partenariats animés d'un esprit d'ouverture et d'innovation. En d'autres termes, nous devons créer un nouvel accord parmi les Membres de l'Organisation afin d'assurer la stabilité financière de cette dernière. Comme l'a dit M. Oudovenko, nous sommes à un carrefour, à un moment décisif pour l'Organisation, qui peut nous donner un nouvel élan ou retarder notre progression. Il nous appartient de décider ensemble de l'orientation que nous voulons prendre; le résultat est entre nos mains. C'est une chance que nous ne devons pas laisser échapper.

(L'orateur poursuit en français)

Un autre moment décisif, je crois, est survenu il y a environ une semaine à Oslo lorsque 90 nations, stimulées par les efforts de la communauté des organisations non gouvernementales, se sont mises d'accord sur le texte d'un traité interdisant les mines terrestres antipersonnel. Le traité pourra dès lors être signé en décembre prochain, 14 mois seulement après qu'il a été conçu.

(L'orateur reprend en anglais)

À Oslo, j'ai été stupéfait de constater à quel point ce que l'on appelle maintenant le «processus d'Ottawa» illustre l'évolution des affaires mondiales. Cela montre surtout que le démantèlement du vieux monde bipolaire ouvre à la société civile de nouvelles possibilités d'influencer la diplomatie multilatérale. Le processus d'Ottawa vise une arme qui tue d'innombrables civils, une arme qui a largement

perdu son utilité militaire, quoi qu'en disent certains. Il traduit le sentiment qui se répand de plus en plus dans la société civile, à savoir que les armes de guerre conçues pour le XXe siècle n'ont plus leur place au XXIe siècle.

Ce n'est pas le seul exemple de ce nouvel activisme à la base, de cette richesse commune qui se fait jour et constitue une force de mondialisation à la fois puissante et positive. Des Canadiennes atterrées par le traitement réservé à leurs soeurs d'Afghanistan ont lancé une campagne épistolaire. Je remettrai au Secrétaire général quelque 5 000 lettres l'invitant à prendre l'initiative de dénoncer les violations flagrantes des droits fondamentaux des femmes commises en Afghanistan par les Taliban, violations inacceptables aux yeux des citoyens du monde.

L'efficacité de la nouvelle approche peut être clairement mesurée. Des nations de toutes les régions du monde se sont déjà engagées à souscrire à une interdiction complète du stockage, de la production, de l'exportation et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. Nous espérons que d'autres se joindront à nous d'ici décembre. À ceux des Membres qui sont encore indécis, nous demandons de réfléchir sérieusement et lucidement à la question. Leur engagement est crucial. En ralliant la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ils pourront nous aider à débarrasser le monde de cette arme particulièrement inhumaine.

(L'orateur poursuit en français)

Comme preuve de son propre engagement envers le processus, le Canada a récemment déclaré son intention de détruire unilatéralement ses derniers stocks de mines terrestres antipersonnel avant la signature du traité. Nous ratifions aussi sous peu le Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques.

(L'orateur reprend en anglais)

Le traité constitue une promesse pour les générations futures. Mais il ne règle pas les problèmes tout aussi sérieux engendrés par les mines déjà enfouies dans le sol, pas plus qu'il n'allège le sort de ceux qui ont subi ou qui subiront directement leur effet redoutable.

Après la signature du traité, la communauté internationale aura l'obligation d'élaborer des politiques pour améliorer et coordonner le déminage à des fins humanitaires, l'aide aux victimes et leur réadaptation.

C'est une question qui touche également le développement. Les zones fortement minées ne pourront poursuivre leur développement économique tant qu'elles n'auront pas été déminées; or, le déminage est une tâche impossible s'il n'y a pas de traité pour empêcher que de nouvelles mines ne soient posées.

À Ottawa, en décembre, nous inviterons donc les pays à s'engager dans la deuxième phase de la campagne, soit une vaste mobilisation des groupes et des pays pour s'attaquer aux conséquences des mines terrestres. C'est une tâche monumentale, qui ne peut être menée à bien que par l'action combinée de tous les États. Nous invitons chacun ici à se joindre à nous. Les gouvernements du monde se doivent d'égaliser, voire de surpasser, la générosité de citoyens comme Ted Turner et la détermination de personnes comme la princesse Diana.

Il importe de se demander ce qui sous-tend cette volonté de régler les vieux problèmes d'une nouvelle façon ou encore ce qui nous a amenés à cette période de grands espoirs, de nouvelles stratégies et de capacités réelles de provoquer le changement, comme l'illustre la campagne contre les mines terrestres. À mon avis, cette évolution, en particulier le fait qu'il a été reconnu que de nouvelles approches étaient nécessaires, découle en partie du caractère évolutif de la guerre.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, un type de conflit est devenu de plus en plus omniprésent. Il s'agit des guerres livrées à l'intérieur des États et non entre des États; des guerres souvent longues et amères; et, avant tout, des guerres qui imposent des souffrances aux civils en particulier, et qui souvent prennent délibérément pour cibles les enfants et les femmes. Ce sont des guerres où, selon les mots de Saint-Exupéry, «la ligne de feu traverse le cœur des gens».

Comme ce type de guerre caractérise la grande majorité des conflits, les différences sur lesquelles se fondaient un temps les efforts de la diplomatie internationale — différences entre les soucis de sécurité militaire et les soucis d'ordre humanitaire ou civil — sont en train de disparaître. Ce flou, conjugué à une présence médiatique accrue, a fortement ébranlé l'opinion publique internationale. De moins en moins de gens acceptent de voir la guerre comme un instrument acceptable de la politique de l'État.

À la lumière de ces changements, le concept de la sécurité humaine prend une pertinence accrue, comme je l'ai souligné dans mon allocution de l'an dernier devant cette Assemblée. Le concept se fonde sur le principe selon

lequel il ne suffit pas d'épargner aux personnes le «fléau de la guerre» au sens étroit du terme. Pour obtenir une sécurité humaine véritable et durable il faut s'attaquer à d'autres menaces graves telles que : les besoins insatisfaits de plus d'un milliard de personnes vivant dans la pauvreté; la violation des droits fondamentaux de personnes et de groupes de personnes; les menaces transnationales que posent le crime et le terrorisme; et les atteintes portées à la santé et à la subsistance par l'épuisement ou la pollution des ressources naturelles.

Les problèmes que posent ces nouvelles questions mondiales n'attendent pas des solutions à long terme. Il est urgent de prendre des mesures pour empêcher le conflit ou en réduire l'incidence, pour rétablir les sociétés victimes d'un conflit et pour renforcer la sécurité des personnes.

Notre action peut, à mon avis, être regroupée sous les trois grandes priorités suivantes : s'attaquer aux problèmes qui transcendent les frontières traditionnelles entre les domaines de préoccupation, comme nous l'avons fait avec la campagne contre les mines terrestres; cerner et éliminer les grandes causes de conflit; et renforcer notre capacité de réagir aux crises lorsque nous ne pouvons les empêcher.

Je souhaiterais parler de la première priorité. Les mines terrestres ne sont pas le seul grand problème complexe qu'il faut chercher à résoudre si nous voulons réduire ou empêcher les conflits. Trop souvent, aujourd'hui, ce sont les armes de petit calibre, plutôt que les systèmes d'armes que visent les efforts de désarmement, qui font le plus grand nombre de victimes. Entre les mains de terroristes, de criminels, de milices irrégulières et de bandes armées qui sont des acteurs typiques dans les conflits internes, ces armes sèment une véritable terreur. Comme dans le cas des mines terrestres, leurs victimes sont trop souvent des civils.

Nous saluons le récent rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur les armes légères et les discussions sur le désarmement des combattants à la Commission du désarmement, dans lequel nous y voyons un pas vers une paix durable. Le rapport et les discussions devraient servir de point de départ à l'élaboration de mesures pratiques en consultation avec les organismes régionaux.

(L'orateur poursuit en français)

Pour s'attaquer à ce problème, il faut faire échec au trafic des armes à feu et rendre plus transparente l'exportation légale des armes légères. L'Organisation des États américains (OEA) négocie actuellement une convention interaméricaine sur le trafic des armes. Le Canada espère

que de ces négociations aboutiront à une convention efficace, et qu'elles inciteront les autres organisations régionales à agir.

(L'orateur reprend en anglais)

Le fait de débarrasser la planète des mines terrestres antipersonnel et d'interdire ou de limiter l'emploi d'autres types d'armes réduit directement la souffrance humaine causée par les conflits. L'édification et l'amélioration de la sécurité des personnes est l'autre face de la même médaille. En consolidant la paix, en réduisant des dépenses militaires insoutenables, en encourageant un développement équitable et durable de même que les sociétés démocratiques stables qui respectent les droits de la personne, non seulement nous limitons la souffrance humaine mais nous nous attaquons aux causes fondamentales des conflits.

À cette fin, il faut des solutions élaborées de l'intérieur, non imposées de l'extérieur. La paix durable ne peut s'obtenir que par la coopération et la participation actives des gouvernements, des populations et des groupes aux prises avec le conflit.

Il faut aussi, parallèlement, faire un effort pour réformer les programmes et les fonds de développement de l'ONU. Le Canada appuie vigoureusement les propositions de réforme du Secrétaire général dans ce domaine. Nous estimons qu'il faut à titre prioritaire améliorer la coordination au sein du système de l'ONU au niveau national, y compris parmi les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods, pour optimiser l'impact sur le développement.

Par le biais de la diplomatie et de l'aide au développement, le Canada a appuyé les activités de consolidation de la paix dans les régions touchées par les conflits depuis plusieurs années. Pour donner une impulsion encore plus grande à cette approche, j'ai annoncé en octobre dernier la mise en oeuvre de l'initiative canadienne de consolidation de la paix. Cette initiative a pour but de coordonner les politiques et les programmes canadiens destinés à appuyer la prévention et le règlement des différends, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. Un fonds de consolidation de la paix a fourni un mécanisme de réaction rapide dans les zones de conflit.

Au cours des six derniers mois, nous avons utilisé ce fonds aux fins suivantes : offrir un financement initial grandement nécessaire à la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont causé des souffrances à la populations guatémaltèque; aider le Comité préparatoire pour la création

d'une cour criminelle internationale en subventionnant la participation de représentants des pays en développement; fournir une aide financière pour faciliter le travail du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la région des Grands Lacs, M. Mohamed Sahnoun.

De plus, le Canada est prêt à verser jusqu'à 500 000 dollars à ce même fonds pour établir en Bosnie-Herzégovine une organisation non gouvernementale aux fins de développer la société civile sur la base de la coopération pluriethnique. J'exhorte les autres Membres de l'Organisation à se joindre à l'appui qu'apporte le Canada dans ce domaine.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que le Canada versera 500 000 dollars du fonds de consolidation de la paix à un nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive des Nations Unies, créé par le Secrétaire général suite à une proposition du Gouvernement norvégien.

Une deuxième voie prometteuse dans la lutte contre les causes fondamentales des conflits est l'exploration des liens entre la sécurité et le développement, particulièrement la réduction du niveau des dépenses militaires au profit des dépenses économiques et sociales. L'an dernier, le Canada a parrainé avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) un symposium sur les dépenses militaires dans les pays en développement, lequel a réuni un vaste éventail d'experts qui ont identifié les aspects du dossier exigeant davantage d'efforts, dont la prolifération des armes légères que je viens de mentionner, la coopération au plan de la sécurité régionale, la bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit.

L'ONU a mis en place d'importants mécanismes pour accroître la confiance afin de réduire les dépenses militaires tels le Registre des armes classiques et les rapports standardisés sur les dépenses militaires nationales. Il faut toutefois faire davantage, particulièrement au niveau régional, pour trouver les moyens de réduire les dépenses militaires et de réaffecter de maigres ressources nationales au service du développement économique et social.

Un troisième aspect des travaux concernent les conflits découlant des menaces à la durabilité de l'environnement. Les problèmes que pose l'environnement peuvent menacer les niveaux de vie et le bien-être des générations futures. C'est pourquoi le Canada appuie énergiquement les nouveaux accords conclus sur les produits chimiques dangereux, y compris les polluants organiques persistants, et entend oeuvrer au succès du nouveau Forum intergouvernemental sur les forêts. La lutte contre la désertification reste

une priorité pour nous, et nous avons offert d'accueillir le secrétariat de la Convention de la lutte contre la désertification.

Le quatrième et dernier aspect prometteur de la lutte contre les causes profondes des conflits est le volet des droits de la personne et de la bonne gestion des affaires publiques. L'an prochain, nous célébrerons le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera une occasion pour nous tous de réaffirmer avec force l'importance fondamentale de ce document et notre adhésion aux normes communes de comportement qu'il enchâsse.

Pour souligner l'importance de cet anniversaire, le Canada parrainera un vaste programme d'activités, notamment une conférence sur les droits de la personne et Internet, qui mettra en commun le travail qui se fait sur le sujet dans de nombreuses enceintes internationales et qui sera centré sur des stratégies permettant d'utiliser Internet pour améliorer le respect des droits de l'homme. Nous travaillons à la mise au point et à la publication d'un prototype de rapport annuel sur l'état des droits de l'homme dans le monde à la lumière des conclusions réunies par des mécanismes indépendants de l'ONU qui oeuvrent dans ce domaine. Et nous accueillerons une conférence d'examen de l'impact de la Déclaration de Vienne de 1993, qui se déroulera sous l'égide d'organisations non gouvernementales canadiennes.

On invoque parfois la stabilité et la sécurité nationale pour justifier les violations des droits de l'homme, mais les faits démontrent la futilité de ces raisons. Les pays dirigés par des gouvernements démocratiques et respectueux des droits fondamentaux de leurs citoyens sont en effet moins susceptibles de guerroyer les uns contre les autres. Il est probable en outre que, avec le temps, ils atteindront un niveau de développement économique plus élevé.

(L'orateur poursuit en français)

Convaincu de cela, le Canada a récemment lancé une série de nouvelles initiatives bilatérales dans le domaine des droits de l'homme. Notre objectif est de travailler de concert avec des interlocuteurs étrangers en vue d'engager des discussions de gouvernement à gouvernement, d'instituer des échanges entre les organismes voués à la protection des droits de l'homme ainsi que des initiatives au niveau de la société civile, afin de réaliser des projets pour l'émergence d'une presse libre.

(L'orateur reprend en anglais)

Nous appuyons également sans réserve les réformes proposées par le Secrétaire général pour améliorer les travaux de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Nous nous réjouissons de la nomination de Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, et nous lui garantissons tout notre appui.

La communauté internationale célébrera bientôt le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les défis qu'elle doit relever ont, à tout le moins, augmenté. Les civils sont maintenant les cibles lors de conflits armés, ce qui a entraîné de graves violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants. Nous avons trop souvent vu des enfants revêtir la livrée du soldat, et des femmes être victimes de violences sexuelles, les auteurs de ces crimes cherchant délibérément à semer la terreur.

Pour le Canada, la protection des droits de l'enfant, aussi bien lors de conflits qu'en période de paix, demeure une priorité absolue, que nous poursuivons activement aux Nations Unies et ailleurs. Nous saluons la nomination de M. Olara Otunnu au poste de Représentant spécial chargé d'étudier l'incidence des conflits armés sur les enfants. Nous accueillerons sous peu une rencontre préparatoire des principaux pays donateurs invités à la conférence d'Oslo sur le travail des enfants. Au plan interne, nous avons créé un Fonds de lutte contre l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, qui a pour but de soutenir les actions prises par notre secteur privé pour trouver une solution au problème de l'exploitation des enfants au travail.

Nulle part ailleurs que dans les questions relatives aux droits de l'enfant voit-on un lien aussi évident entre les droits de la personne et la sécurité humaine. En protégeant les droits fondamentaux des enfants du monde, nous créons une génération de citoyens qui auront à la fois les moyens et le désir de vivre dans la paix.

La réponse aux crises constitue la dernière priorité. En dépit de nos meilleurs efforts, il se produira des situations où le déclenchement d'hostilités sera imminent, ou inévitable. Cela exigera alors une action rapide, décisive, soit pour prévenir le conflit, soit pour le circonscire si nous n'avons pu l'empêcher. Cette action prendra la forme non seulement de mesures de maintien de la paix et autres mesures militaires, mais aussi de l'aide humanitaire et judiciaire.

Aujourd'hui, il semble que la communauté internationale a identifié les leçons à tirer des missions en Somalie, en Bosnie, au Rwanda et au Zaïre sans les avoir pourtant assimilées. Dans les situations de crise, c'est la vitesse d'intervention qui est la clef d'une réponse efficace. C'est

pourquoi le Canada fait tant d'efforts pour doter les Nations Unies d'une capacité de réaction et de déploiement rapides, notamment un état-major de mission à déploiement rapide. Cela permettra non seulement l'intégration opportune de forces militaires, mais également d'organisations civiles et humanitaires aux bases de planification et de déploiement de la mission.

Le Canada espère assister à des progrès notables relativement à la création de cet état-major et à l'initiative danoise concernant une brigade d'intervention rapide des forces en attente. Ces améliorations de la capacité d'intervention rapide de l'ONU sont complémentaires les unes des autres, elles sont possibles et elles devraient être apportées dans les meilleurs délais. Montrons que nous avons retenu la leçon du passé.

L'exercice de la justice et la primauté du droit international sont aussi un élément clef de la réponse de l'ONU à un conflit, outre l'intervention militaire et humanitaire rapide. Le Canada est nettement en faveur de l'établissement, le plus tôt possible, d'une cour universelle internationale efficace et indépendante. Pour être efficace, cette cour devra avoir compétence en ce qui concerne les crimes graves que sont le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Pour être indépendante, elle devra pouvoir traiter de questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que nous reconnaissons tous que l'Organisation des Nations unies a d'abord été créée pour être un instrument au service de la paix internationale. Depuis cette époque, la guerre a changé de visage. De plus en plus, ce sont surtout les populations civiles qui sont dans la ligne de mire. Pour être efficace — et je crois que le besoin d'un multilatéralisme efficace n'a jamais été aussi grand — l'ONU doit s'adapter à ce changement.

En même temps, l'ONU doit reconnaître qu'elle-même a aussi changé dans ses fondements. Sa composition et son mandat se sont élargis, et l'importance des domaines du développement et de l'aide humanitaire s'accroît constamment. À l'évidence, l'heure est à une réflexion concertée sur la raison d'être et le fonctionnement de cet organisme que nous avons construit ensemble, y compris en ce qui concerne les questions délicates du financement et de la réforme du Conseil de sécurité.

La réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité constituent une entreprise majeure qui concerne directement tous les États Membres. Nous devons veiller à ce que les

implications à long terme fassent l'objet de discussions poussées et soient clairement analysées, et à ce que le processus soit juste et ouvert. Ce processus doit viser à dégager un vaste consensus; nous devons éviter toute précipitation à la seule fin de satisfaire à d'autres objectifs, notamment un règlement à brève échéance de la crise financière de l'ONU. Le Canada veut que le Conseil de sécurité soit plus efficace, transparent et largement représentatif et avant tout, moins élitiste et plus démocratique. Le critère premier pour en faire partie devrait être la volonté de servir les idéaux de l'ONU, de respecter ses engagements et d'être responsable devant l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Une réforme à grande échelle de l'ONU est vouée à l'échec aussi longtemps que les États Membres continueront d'exiger plus que ce qu'ils contribuent. La solidité du leadership et de l'autorité morale repose sur le respect des engagements et des obligations acceptés librement par les États Membres. Il appartient à chaque Membre de payer sa quote-part. Cette obligation doit être assumée intégralement, sans retard et sans conditions.

Il se pourrait que, dans l'avenir, nous voulions revoir certains aspects des paramètres actuels du financement de l'Organisation. Nous pourrions même décider, collectivement, que certains ajustements s'imposent au barème des cotisations pour étendre les responsabilités de l'ONU et partager les pouvoirs d'une manière qui reflète mieux les réalités internationales du moment. Il ne faut cependant ni préjuger ni présumer de ces décisions; elles dépendront de la détermination de ceux qui proposeront de tels changements aux grands objectifs de l'Organisation.

Le contexte international dans lequel fonctionne l'ONU a profondément changé. Partout dans le monde, les gens refaçonnent leur mode de vie — à la recherche d'une meilleure alimentation, de la qualité de l'air ou d'une plus grande démocratie. La quête de sécurité est un élément fondamental de cette transformation massive, tant par la réduction des conflits que par la jouissance d'une vie meilleure en temps de paix. L'ONU a longtemps symbolisé ce double espoir, c'est-à-dire, échapper «au fléau de la guerre» et «mieux vivre dans un climat de plus grande liberté».

Je termine mes observations aujourd'hui sur une note d'espoir en citant le Président Vaclav Havel de la République tchèque, qui a dit :

«L'espoir n'est certainement pas la même chose que l'optimisme. Ce n'est pas la certitude que les choses

iront bien, mais la certitude qu'une chose est bonne, peu importe ce qu'il en adviendra.»

Notre espoir vient de la conviction que l'ONU, porte-étendard des valeurs internationales, du multilatéralisme, de la coopération et du partenariat, répond à nos besoins. Cette conviction doit nous inciter dans cette Assemblée à relever les défis qui nous attendent.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Ray Burke. Je lui donne la parole.

M. Burke (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais féliciter chaleureusement le Ministre des affaires étrangères Oudovenko de l'Ukraine de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Sa compétence et son expérience seront un apport utile à la direction des travaux essentiels qui doivent être entrepris pendant cette session. L'Irlande, et vous-même, Monsieur l'Ambassadeur Campbell en qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale, n'épargnez aucun effort pour seconder le Président dans les importantes fonctions inhérentes à son poste.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Razali Ismail de l'énergie et du dévouement avec lesquels il a dirigé la cinquante et unième session de l'Assemblée.

Mon collègue, le Ministre des affaires étrangères Poos du Luxembourg, prenant la parole au nom de l'Union européenne, a défini clairement, dans son discours à l'Assemblée, l'ordre du jour des Nations Unies et de ses États Membres face aux défis du monde contemporain. L'Irlande s'associe sans réserve à ses observations.

La présente session est d'une importance cruciale pour les Nations Unies. Des décisions doivent être prises pour rendre les Nations Unies plus efficaces en s'acquittant de leurs objectifs et de leurs priorités propres dans les années à venir. Le Secrétaire général nous a présenté un train réfléchi, équilibré et complet de propositions pour la réforme des Nations Unies. Cet ensemble marque un tournant dans le processus de réforme et de revitalisation. Le Secrétaire général a reconnu que l'avenir des Nations Unies ne peut être assuré que par le recentrage et une coordination améliorée des initiatives, des compétences et des ressources au profit des priorités cardinales que sont la paix et la sécurité authentiques, le développement durable, le progrès économique et social équitable, l'action humanitaire et,

condition sous-jacente, la sauvegarde des droits de l'homme universels.

L'Irlande se félicite en particulier des propositions relatives à l'accroissement des initiatives concertées dans le domaine du développement économique et social. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons développé notre propre contribution dans ce domaine. Notre objectif implique une action plus efficace et cohérente des Nations Unies qui leur permettrait enfin d'obtenir des résultats concrets, en particulier dans les pays les moins développés, dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Nous saluons l'intention du Secrétaire général de canaliser les ressources économisées dans cet exercice aux programmes de développement de l'Organisation.

Je sais que certains seront d'avis que les propositions ne vont pas assez loin dans un sens et que d'autres penseront au contraire qu'elles ne vont pas assez loin dans une autre direction. Il est impossible de satisfaire toutes les préoccupations. Mais ces propositions sont assez complètes pour amorcer la réforme que nous attendons tous. C'est avec le plus grand sérieux que je demande à tous les États Membres de s'associer à ce large consensus d'appui.

Pendant cette session, nous devrions également nous attacher à trouver une solution aux questions difficiles du financement des Nations Unies et de l'élargissement et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'Irlande, mon pays, a présenté sa candidature au Conseil de sécurité pour l'an 2000. Nous ferons tout notre possible pour réunir l'appui nécessaire à cette candidature.

Il est rarement facile de traverser des périodes de changement spectaculaire. La mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale ont eu des retombées bénéfiques pour beaucoup de pays et continuent de transformer notre monde. Certains pays en développement ont profité de ces processus et réalisé des progrès économiques et sociaux importants. D'autres, en particulier en Afrique subsaharienne, ne se sont trouvés que davantage mis à l'écart de l'économie mondiale; cela est inacceptable.

L'Irlande augmente son budget d'aide publique au développement depuis plusieurs années. Mon gouvernement s'est engagé à réaliser des progrès soutenus en vue d'atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies de 0,7 % au titre de l'aide publique au développement. En particulier, nous nous sommes engagés à ce que l'aide irlandaise atteigne 0,45 % du produit national brut d'ici à l'an 2002.

Certains critiques prétendent que la coopération pour le développement est un échec. La meilleure façon de répondre est d'insister sur le fait qu'elle est déjà une réalité. Du point de vue du plus fondamental de tous les droits de l'homme, l'espérance de vie dans le monde entier s'est accrue d'un tiers au cours des 30 dernières années; la mortalité infantile a diminué de moitié. Ces réalisations sont loin d'être banales.

Dans l'économie mondiale actuelle, mondialisée et de plus en plus interdépendante, il nous faut réaliser un nouveau partenariat entre pays développés et en développement pour nous occuper de ces questions qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, les Nations Unies ont un rôle indispensable à jouer, et nous nous engageons sans réserve à appuyer le Secrétaire général dans cette tâche.

En juin 1998, l'Assemblée générale se réunira en session extraordinaire pour se saisir de la question des drogues sur les plans national et international. J'ai eu l'honneur, en qualité de Ministre de la justice et de Président du Conseil des ministres de l'Union européenne, de prendre la parole sur cette question à l'Assemblée générale en 1990. L'Assemblée a régulièrement examiné de nouvelles mesures pour faire face à cette menace. Mais les mesures prises jusqu'ici sont manifestement insuffisantes. Nous devons redoubler d'efforts. Les drogues sont un cancer international qui menace la vie des générations actuelles et futures, en particulier celle de nos jeunes. Pour nos populations, elles font peser une menace par trop concrète sur l'essence même de notre tissu social.

La semaine dernière ont pris fin les négociations d'Oslo sur une convention mondiale sur l'interdiction des mines terrestres, sans réserve, sans exception et à jamais. Ce progrès important sera particulièrement apprécié par les pays qui ont le plus souffert de l'utilisation de ces engins barbares. Les pays qui n'y sont pas encore présents et qui ne sont pas encore prêts à signer en décembre doivent prendre dûment en considération le large appui international que rassemble cet accord. Nous leur demandons d'aider à assurer un degré maximum d'adhésion à cette Convention. La communauté internationale doit maintenant unir ses efforts avec une détermination accrue pour assurer l'élimination des mines déjà posées et la prestation de soins aux victimes ainsi que leur réadaptation et leur réinsertion sociale et économique.

En 1961, lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande à l'époque, M. Frank Aiken, a présenté une résolution à la seizième session de l'Assemblée générale,

demandant la conclusion d'un accord international destiné à empêcher la propagation des armes nucléaires, il a lancé un processus qui, selon la ferme conviction du Gouvernement irlandais, devrait finalement conduire au désarmement nucléaire total. Nous sommes toujours convaincus que la paix et la sécurité internationales véritables ne pourront être réalisées tant que les arsenaux des États contiendront des armes nucléaires.

Nous nous félicitons des réalisations bilatérales et multilatérales des dernières années : les traités START, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction totale des armes chimiques et les initiatives prises actuellement pour renforcer l'interdiction des armes biologiques et à toxines. Ce sont là des preuves du fait que la volonté permet le progrès.

Il est maintenant temps d'examiner sérieusement une méthode d'approche intégrée, englobant les négociations bilatérales et multilatérales, en vue de parvenir à un accord international sur une interdiction complète des armes nucléaires. Nous devons infuser un sentiment d'urgence à la concrétisation de l'élimination finale des armes nucléaires. Je fais donc appel à une réflexion générale, au compromis et à la coopération, ainsi qu'à une méthode d'approche souple plutôt que dogmatique. Je crois que relever ce défi serait une expression inégalée de vision, de courage et de leadership au service de la paix.

Tout en attendant avec impatience un monde libéré des armes nucléaires, nous devons sans perdre de temps essayer de nous entendre sur la façon de gérer au mieux les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Irlande est située à proximité d'une usine de retraitement des combustibles nucléaires qui constitue une grande menace pour nous en raison du risque toujours présent d'un accident majeur dans cette usine. Dans beaucoup de pays, de nos jours, l'énergie nucléaire est perçue avec appréhension et inquiétude. La résistance du public a persuadé certains gouvernements à renoncer à l'option nucléaire car ses avantages ne suffisent pas à convaincre un public incrédule et interrogateur.

Les accidents dans lesquels interviennent des réacteurs nucléaires peuvent avoir des incidences même au-delà des frontières internationales. Les intérêts légitimes des États touchés par de tels accidents exigent l'octroi de la plus haute priorité au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde entier. Mon gouvernement estime que le fonctionnement sûr des réacteurs et la fermeture de ceux qui ne correspondent pas aux normes sont des exigences fondamentales que les États producteurs d'énergie nucléaire se doivent de satisfaire.

Il est tout simplement inacceptable qu'une mauvaise gestion des déchets radioactifs et de carburants utilisés menace la santé et la sécurité des populations ou entraîne une dégradation à long terme de l'environnement d'États ne disposant pas de programme nucléaire. La récente Convention commune traitant de ces questions permettra, nous l'espérons, de remédier à cette situation. Toutefois, beaucoup reste encore à faire, par le biais d'une coopération internationale, afin de dissiper les vives inquiétudes des populations concernées.

Le transport de matières nucléaires et de déchets radioactifs suscite des craintes extrêmement graves et tout à fait justifiées. Nous devons mettre l'accent sur le fait que cette activité nucléaire, comme toutes les autres, devrait être réalisée en stricte conformité avec les normes les plus élevées de la sécurité et de la sûreté internationales. En outre, les doutes parfaitement légitimes des pays de transit touchés par ces mouvements doivent également être pris en considération.

Alors que nous approchons de la célébration, l'année prochaine, du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons reconnaître que nous sommes restés très en-deçà de la mise en oeuvre des buts et aspirations de cet instrument. Certes, nul d'entre nous ne saurait s'enorgueillir de ce constat, mais il faut reconnaître que la situation des droits de l'homme dans certains pays reste l'une des préoccupations dominantes de la communauté internationale. L'Union européenne, dans son mémorandum à l'Assemblée générale, a établi la liste des zones qui l'inquiètent plus particulièrement, notamment la situation des droits de l'homme au Myanmar, au Timor oriental, au Nigéria, en Afghanistan, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous devons oeuvrer tous ensemble — gouvernements, organisations non gouvernementales et société civile d'une façon générale — au moyen du dialogue et du partenariat afin que les principes des droits de l'homme consacrés dans la Charte et la Déclaration universelle soient pleinement respectés.

Les réformes actuelles proposées par le Secrétaire général, notamment sa décision de fusionner les deux bureaux existants en matière des droits de l'homme en un seul, le Haut Commissariat des droits de l'homme, nous satisfait totalement. Cela permettra sans nul doute de renforcer considérablement le programme des droits de l'homme des Nations Unies en intégrant totalement les questions relatives aux droits de l'homme à la totalité des activités de l'Organisation. À cet égard, le Gouvernement et le peuple

irlandais sont très fiers de ce que le Secrétaire général ait nommé Mme Mary Robinson, l'ancien Président de l'Irlande, au poste de nouveau Haut Commissaire.

Je voudrais maintenant aborder un domaine de l'activité des Nations Unies qui préoccupe et intéresse tout particulièrement mon pays — le maintien de la paix. L'Irlande tire fierté de sa participation à la majorité de toutes les opérations importantes de maintien de la paix de l'ONU. Nous continuerons dans ce sens, y compris par notre contribution en personnel provenant de la force de police irlandaise — la Garda Síochána — étant donné le rôle nouveau et important de la police civile dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nos soldats de la paix ont parfois payé un lourd tribut : quelque 75 Casques bleus irlandais sont tombés au cours des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Notre soutien au rôle de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix ne s'est pas affaibli. Mais il a été tempéré par le constat selon lequel, malgré les succès importants obtenus durant les dernières décennies, le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix, notamment ces derniers temps, n'a pas toujours été très efficace. Nous devons faire mieux pour éviter les conflits, notamment par la mise en oeuvre d'une diplomatie préventive plus vigoureuse et de mesures permettant de traiter directement des conflits à leur source. Lorsque nous sommes obligés d'intervenir, notre réaction doit être rapide et mieux informée grâce à des systèmes d'alerte avancée très au point. Nos tâches et objectifs doivent être mieux définis tant en ce qui concerne le maintien que le rétablissement de la paix. Le soutien politique et sans faille des États Membres est indispensable si nous voulons atteindre ces objectifs.

Trop souvent l'ONU est sollicitée pour intervenir, à ses propres frais, pour maintenir une paix stable dans des zones de tension alors même que les parties au conflit sont loin d'agir dans ce sens. Tous les États Membres de l'Organisation se doivent de mener une action continue et honnête pour que la paix soit permanente.

La situation internationale fluctuante de la dernière décennie a fait naître de nouvelles sources de différends et de tension. D'anciennes haines et rivalités ethniques ont refait surface entraînant des conflits locaux et régionaux. En Bosnie-Herzégovine, les massacres ont cessé mais les progrès pour l'édification de la paix sont extrêmement lents. Au Moyen-Orient également, il est beaucoup plus difficile qu'on pouvait l'imaginer de faire avancer le processus de la

paix. Nous demandons à toutes les parties d'assumer leurs responsabilités et de remettre le processus sur les rails. À Chypre, dans la région des Grands Lacs de l'Afrique et dans maints autres endroits, les efforts résolus de la communauté internationale pour garantir une paix durable progressent très lentement.

Dans l'île d'Irlande, nous sommes confrontés à la tâche de forger la réconciliation et, laissant derrière nous les amertumes de l'histoire, de veiller à ce que les causes fondamentales de la menace à la paix soient traitées efficacement.

Au fil des ans, différents ministres des affaires étrangères de l'Irlande ont pris la parole devant l'Assemblée pour informer les délégations des initiatives prises pour régler le conflit de l'Irlande du Nord et assurer une paix durable. Ils ont fait part des progrès importants réalisés, qu'il s'agisse d'une approche intergouvernementale entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, en 1980, de la signature de l'Accord anglo-irlandais de 1985, de la formulation de la Déclaration commune de 1993 ou de la publication du Document-cadre commun de 1995.

J'apporte aujourd'hui à l'Assemblée une heureuse nouvelle : hier, à Belfast, nous sommes parvenus à entamer des négociations de fond entre toutes les parties, aux cours desquelles les contours d'une Irlande pacifique et consensuelle seront tracés. L'aspect remarquable de tous ces événements — chacun représentant un élément fondamental de l'actuel processus de paix — est qu'ils ont été réalisés en partenariat entre les Gouvernements irlandais et britannique. Cette action a été menée par nos deux gouvernements unis dans leur quête de la paix et d'un règlement juste et durable. Elle a été définie et orientée à partir de la notion de la «totalité des rapports» en vertu de laquelle nos deux îles sont étroitement liées et ont une responsabilité directe dans la question de l'Irlande du Nord. L'Irlande du Nord représente le point de contact entre les traditions et les aspirations respectives de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. Ce n'est que dans la totalité de nos relations que nous pourrions arriver à surmonter les divergences du passé et concilier nos espoirs pour l'avenir.

La notion de «totalité des relations» a été récemment renforcée par les profonds changements intervenus dans les attitudes politiques et sociales en Irlande et en Grande-Bretagne. La nature de ces changements présente de grandes similitudes, à savoir qu'ils servent à illustrer les nombreux points communs entre les peuples de Grande-Bretagne et d'Irlande.

L'Irlande a entrepris un processus de renouveau spectaculaire et revigorant. Cela se traduit particulièrement non seulement dans nos résultats économiques mais également dans notre vie sociale et culturelle. Je suis fermement convaincu que ce changement a été favorisé et largement façonné grâce à notre participation à l'évolution de l'Europe et à l'évolution de nos relations multilatérales par le biais des Nations Unies. Ce renouveau a été caractérisé par la notion bien comprise de ce qui peut être fait et de ce qui doit être fait sur le plan pratique pour réaliser ce que nous avons décidé.

L'évolution considérable qui s'est produite en Grande-Bretagne l'a amenée à remodeler la nature de son union politique. Et nous percevons également que les mêmes tendances pour revitaliser les institutions de l'État et entreprendre un réexamen et un renouveau se font jour à l'approche du nouveau millénaire.

Je pense que ce sens du changement dans les deux îles, cette accélération du rythme, seront un facteur très important qui permettra aux gouvernements de toutes les parties aux négociations en Irlande du Nord d'accélérer le processus de paix. Cela donnera, j'en suis persuadé, un caractère d'urgence et d'importance accru aux délibérations. Plus important encore, cela signifie que les participants aux négociations auront la possibilité de façonner leur avenir plutôt que de s'en remettre, par indifférence ou apathie, à l'inexorabilité du changement.

Car l'époque actuelle nous invite à construire notre avenir commun. Cette invitation s'adresse à tous ceux qui ont le courage et la clairvoyance de participer aux pourparlers dont le but est de redéfinir les relations indispensables à la solution que nous recherchons — relations entre les deux communautés en Irlande du Nord, relations entre le Nord et le Sud de notre île, et relations entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.

L'action menée par les deux Gouvernements pour définir les structures complexes sur lesquelles devra reposer le processus de paix a été entreprise avec la ferme conviction qu'elle serait en définitive bénéfique pour toutes les parties les plus directement intéressées au conflit et, à travers elles, à l'ensemble de la communauté. Comme le dirigeant du Social Democratic and Labour Party (SDLP), John Hume, l'a clairement reconnu, pour que le processus de paix soit durable, il doit être global.

Créer les conditions de ce processus global était une tâche extrêmement difficile compte tenu de la violence persistante entretenue par les paramilitaires des deux côtés

— violence qui s'est poursuivie durant plus de 25 ans; violence qui menaçait d'enfermer toute une génération dans un climat de suspicion, de méfiance et de division réciproque, violence qui cherche toujours à fragiliser et à interrompre notre action dont le but est de construire une paix durable.

Pour mettre complètement sur pied un processus de paix, nous avons été amenés à faire appel à nos amis de la communauté internationale. Je tiens à rendre hommage à ces amis, notamment à ceux de l'Union européenne, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et tout particulièrement, des États-Unis.

Le partenariat entre l'Irlande et la Grande-Bretagne a été inlassablement encouragé et aidé par les États-Unis, sous la direction du Président Clinton et avec l'appui d'amis et de partisans au sein du Congrès des États-Unis. Le Président américain en particulier a apporté son appui personnel et sa participation active à la recherche de la paix. Il s'est engagé à partager les risques qu'avaient pris les deux Gouvernements pour défendre la cause de la paix. Et ce faisant, il a accentué l'élan qui a permis la signature du cessez-le-feu de 1994 et son rétablissement en juillet dernier.

Les États-Unis ont généreusement offert leur concours au nom de la paix. Je voudrais souligner le rôle précieux que joue le Sénateur George Mitchell en présidant les négociations multipartites à Belfast. Et je tiens en outre à exprimer, au nom de mon pays, nos remerciements aux Gouvernements finlandais et canadien, pour la coopération et l'assistance qu'ils nous ont fournies en mettant notamment à notre disposition comme coprésidents de ces pourparlers, l'ancien Premier Ministre, M. Harri Holkeri, et le général John de Chastelain, qui font montre d'une détermination tenace et d'un engagement sans faille dans ce processus complexe et délicat.

Grâce à cette assistance et à la volonté des deux Gouvernements de faire d'un cessez-le-feu sans équivoque une condition indispensable à leur participation au processus de pourparlers, un nouveau cessez-le-feu a pu être mis en vigueur en juillet dernier. Après le rétablissement de ce cessez-le-feu, toutes les parties au problème que pose l'Irlande du Nord ont alors été invitées à se joindre au processus de négociation à Belfast et à entreprendre la tâche de façonner nos avenir respectifs qui sont intimement liés.

Au long du processus de paix anglo-irlandais, nous efforçons d'atteindre les objectifs pour lesquels cette Assemblée a été créée — remplacer la méfiance et l'affron-

tement violent par le dialogue, la négociation et l'entente entre toutes les parties au conflit. Nous ne sous-estimons pas les difficultés qui nous attendent. Comme l'histoire de l'ONU l'a elle-même démontré, de grands conflits ont, en grande partie, pu être évités. Toutefois, le règlement de conflits localisés s'est révélé épineux, voire problématique.

Les principes, les objectifs et les pratiques de cette Assemblée et de l'Organisation des Nations Unies elle-même, ont été établis en vue de remplacer les conflits, de quelque ampleur soient-ils, par la paix grâce au dialogue. Dans le cas de l'Irlande du Nord, nous avons été guidés par le même désir de créer des principes, des objectifs et des pratiques qui devraient se substituer aux méthodes et aux moyens caractéristiques de la haine sectaire et des conflits intercommunautaires.

Nous avons clairement indiqué que, dans nos discussions, toutes les questions doivent être mises sur la table et qu'aucune des issues possibles ne peut être éliminée ou prédéterminée. Nous avons élaboré un processus et des règles de procédure grâce auxquels les parties pourront discuter, mettre au point et finalement convenir des structures qui couvriront la totalité des relations entre les deux îles et imposeront l'approbation des unionistes et des nationalistes en Irlande.

Nous avons disposé, comme faisant partie intégrante du dialogue, que nous reconnaissons les droits et les souhaits de la communauté unioniste de la même manière que nous insistons sur le fait qu'un respect égal à l'égard des nationalistes est une composante nécessaire et juste de tout règlement définitif.

Nous avons fait connaître nos vues selon lesquelles le règlement de la question du désarmement est un élément indispensable du processus de négociation. Nous avons déclaré avec insistance que nous souscrivons aux principes de Mitchell sur la démocratie et le non-recours à la violence, selon lesquels seuls ceux qui sont foncièrement attachés aux voies démocratiques et exclusivement pacifiques pour résoudre des problèmes politiques et qui renoncent à l'emploi de la force ou à la menace d'y recourir en vue d'influencer le résultat des négociations, peuvent être partie prenante au processus de pourparlers.

Nous avons adopté en tant que principe fondateur du processus de négociation en cours et de son résultat final que tout accord doit rallier suffisamment un consensus entre les deux groupes de participants. Nous avons accepté que l'accord auquel nous parviendrons, sera ensuite soumis au peuple irlandais du Nord et du Sud, pour approbation.

Les deux Gouvernements se sont fixé pour objectif de conclure ces pourparlers avant le mois de mai prochain et de présenter nos propositions au peuple irlandais, du Nord et du Sud, en organisant parallèlement des référendums. J'estime que cet objectif est, comme il se doit, ambitieux mais réalisable.

Il est certes possible que nous essayions quelques échecs entre-temps. Nous nous heurterons certainement à des difficultés et nous devons trouver des compromis qui exigeront du courage et de la vision.

Mais les deux Gouvernements — et je crois, les parties prenantes au processus de négociation — sont collectivement déterminées à poursuivre ce processus et à ne pas revenir en arrière; elles sont convaincues que l'avenir que nous recherchons, qui devrait apporter des relations harmonieuses et un accord honorable et global, sera fondé sur des bases solides et qu'une paix durable pourra être instaurée dans notre île.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Erik Derycke

M. Derycke (Belgique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Ministre Oudovenko, notre collègue de l'Ukraine, de son élection à la Présidence de notre Assemblée et de remercier très sincèrement l'Ambassadeur Razali de la Malaisie pour le très important travail qu'il nous a permis de réaliser au cours de la cinquante et unième session de notre Assemblée.

Il est évident que la manière dont nous nous organisons en tant que communauté mondiale est d'une très grande importance pour les questions de la guerre et de la paix, de la pauvreté et de la richesse, de l'injustice et de la justice dans le monde.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la direction de notre Organisation ont là un rôle essentiel. Toutes les personnes qui se sont mises au service des institutions des Nations Unies méritent notre reconnaissance pour la manière dont elles s'acquittent de leurs tâches, tant au Siège ici à New York que sur le terrain, dans des circonstances parfois précaires où certains ont même perdu la vie.

Il nous faut nous poser la question de savoir si nous, les États Membres, avons suffisamment contribué à formuler des réponses communes? Avons-nous accordé aux Nations Unies les instruments de gestion globale nécessai-

res? N'avons-nous pas reproché à l'Organisation de ne pas avoir mené à bien certaines opérations alors même qu'elles étaient peut-être déjà vouées à l'échec du fait des soutiens insuffisants de la part des États Membres?

Nous devons être clairement conscients que, en tant qu'État Membre, nous essayons parfois d'imposer à l'Organisation des missions qui dépassent ses moyens alors que nous-mêmes hésitons trop souvent à l'assister et à la soutenir quand et où cela est vraiment nécessaire. Nous avons en effet pu constater plus d'une fois, par exemple en Afrique, qu'une présence des Nations Unies trop éparpillée géographiquement, un rôle pour l'ONU insuffisamment soutenu par les États Membres ont affaibli la capacité de réaction de l'Organisation à des moments où il fallait intervenir énergiquement dans des situations de crise.

Alors, est-ce que maintenant, au cours de cette session, le moment ne serait pas venu de donner à l'Organisation une combativité renouvelée et de reconfirmer son autorité? Je suis convaincu que la réponse à cette question doit être positive et que nous devons donner, comme l'ont déjà fait avant moi le Président de l'Union européenne et d'autres orateurs, notre plein soutien aux propositions du Secrétaire général visant à rendre l'ONU plus adaptée au millénaire à venir.

Plus d'efficacité et une coordination accrue, une plus grande cohésion, une meilleure coopération entre le siège et ses agences sur le terrain : voilà des adaptations minimales mais parfaitement justifiées. Mais il faut plus que cela. Car il faudra trouver cette année une solution à la crise financière de l'ONU.

Il demeure en effet inacceptable que des États Membres ne paient pas complètement leur contribution et soumettent le paiement de celle-ci à des conditions. Tous ceux qui participent à ce débat général devraient pouvoir déclarer à cette tribune non seulement qu'ils souhaitent faire fonctionner l'Organisation d'une manière plus efficace et qu'ils soutiennent le Secrétaire général à cet égard, mais également qu'ils paient leur contribution intégralement et inconditionnellement et qu'ils manifestent de la sorte leur attachement aux objectifs des Nations Unies et à notre agenda commun.

Le Président assume la présidence.

Il ne fait aucun doute que cet agenda englobe les acquis des 12 conférences de l'ONU, du Sommet mondial pour les enfants, de 1990, au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, qui ont posé les jalons de l'agenda actuel en

matière de développement international. Mais les responsabilités ont souvent été réparties de manière peu judicieuse et trop large alors que les mandats se sont révélés insuffisants. Une approche plus intégrée dans le secteur socioéconomique s'imposait en tout état de cause. C'est pourquoi je me réjouis de ce que le Secrétaire général accorde, dans son paquet de réformes, une attention particulière au développement et je souscris pleinement aux propositions faites.

En outre, il convient de procéder rapidement à un élargissement équilibré du Conseil de sécurité. Avec un certain nombre de pays de même opinion et partant de la même préoccupation en matière de renforcement de l'autorité du Conseil de sécurité, la Belgique a fait entendre son point de vue, ici, à New York : augmentation du nombre des membres permanents ainsi que celui des membres non permanents, accroissement de la représentativité des différentes régions, renforcement de l'efficacité du Conseil et limitation du droit de veto. Le droit de veto n'est pas compatible avec l'intérêt général. Il devrait être possible de modifier le mécanisme de prise de décisions de façon à pouvoir éviter le recours à cet instrument devenu tout à fait obsolète. La Belgique plaide aussi en faveur d'une transparence accrue et d'une collaboration plus étroite avec les pays contributeurs de forces de maintien de la paix.

Toute cette entreprise de réforme organisationnelle et financière ne pourra réussir que si elle repose sur un ensemble de fonctionnaires qui se conçoit comme un corps au service de l'Organisation et du bien commun. En fin de compte, une Organisation réformée selon ces principes, mieux à même de relever les défis globaux, devra renforcer les liens et les complémentarités avec les organisations régionales, non seulement sur le plan politique mais également, au niveau socioéconomique. Un monde plus humain ne peut naître sans un effort conjoint de toutes les organisations internationales visant à soutenir une approche globale. Dans cet effort, l'ONU constitue, avec les institutions régionales et spécialisées, un foyer d'espoir pour des millions de gens. Un renforcement de l'ONU présuppose de toute manière des liens plus poussés avec les autres organisations et associations pour que celles-ci marchent du même pas vers la réforme globale de notre institution et la conception du monde qui est le nôtre.

En guise d'illustration, je me permettrai de vous donner deux exemples : pour ce qui concerne la politique africaine, la Belgique tient une fois de plus à insister sur l'objectivation, d'une part, et sur la responsabilisation, d'autre part. Nous voulons plaider pour une approche fondée sur les principes universels, dont en premier lieu, les droits de l'homme, et sous-tendue par un respect mutuel

basé sur l'égalité. Il est grand temps de passer à une véritable décolonisation de nos esprits. Des efforts qui trouvent leur origine dans la région même doivent avoir dès lors toutes les chances de se développer et doivent de ce fait être pleinement reconnus par la communauté internationale. En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique centrale, il faut que nos efforts portent de façon prioritaire sur la reconstruction et la démocratisation du Congo et ce, non seulement dans l'intérêt de ce pays et de sa population, mais également dans celui du rétablissement de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

D'autre part, les Casques bleus de l'ONU ont réussi, dans certaines opérations de paix comme celle menée par exemple en Slavonie orientale, à séparer les parties belligères, à protéger la population et à préparer la reconstruction. Il appartient donc aux parties concernées en premier lieu, à la communauté internationale ensuite, de veiller à ce que ces acquis ne se perdent pas. Par extension, cela est vrai pour l'ensemble de la région. Plus particulièrement pour ce qui est de la Slavonie orientale, il est important que les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'inscrivent dans l'acquis de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et qu'elles puissent s'inspirer et s'appuyer sur l'expérience de l'ONU dans la région.

Je voudrais maintenant attirer l'attention sur un autre thème d'actualité, à savoir le désarmement. Il va sans dire que les armes conçues pour la destruction de masse doivent être interdites. Mais cela est également vrai pour les armes destinées à détruire les individus, comme par exemple les mines antipersonnel. En Angola, en Bosnie, en Afghanistan, au Cambodge et ailleurs, cette arme aveugle et lâche tue chaque année quelque 9 600 personnes et mutilé 14 000 autres. Cela veut dire qu'elle cause la mort et la mutilation de plus de personnes que toutes les armes de destruction de masse prises ensemble.

Il est grand temps d'interdire ces engins. En moins de deux ans, l'objectif d'une interdiction totale des mines antipersonnel a trouvé un écho positif dans la plus grande partie du monde. La Belgique, qui a voulu jouer un rôle moteur en ce domaine, souscrit entièrement à cet objectif. Lors de la Conférence internationale sur l'interdiction totale des mines antipersonnel, qui s'est tenue à Bruxelles, en juin dernier, j'ai pu constater moi-même, en ma qualité de Président, que l'engagement politique nécessaire pour réaliser cette interdiction vers la fin de cette année est bien présent.

Les négociations sur un instrument juridiquement contraignant qui viennent de se terminer à Oslo permettent à la plupart d'entre nous de se rendre à Ottawa au début de décembre pour signer ce traité important. Mon pays s'est efforcé de parvenir à un instrument juridique fort, sans exception ni réserve, et il a en outre plaidé pour la reconnaissance de l'aide aux victimes comme l'élément essentiel de cette convention. La Belgique se félicite de ce que cette norme humanitaire internationale verra le jour prochainement et invite tous les autres États à se joindre à cet effort. Je tiens également à exprimer ici le vif espoir que les États n'attendent pas l'entrée en vigueur du nouveau traité pour respecter cette interdiction totale.

Des tragédies humaines continuent de se produire partout dans le monde. Quelles qu'en soient les causes, les crises deviennent de plus en plus complexes. Restant toujours importantes en nombre, elles causent d'innombrables victimes et des souffrances humaines immenses. Malgré une plus grande solidarité et une assistance humanitaire accrue, fournie par un nombre croissant d'organisations humanitaires et d'organisations non gouvernementales, les difficultés sur le terrain n'ont cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Outre le problème de l'accès aux victimes, ce sont surtout l'absence de sécurité et la méconnaissance totale du droit humanitaire international et des droits de l'homme qui requièrent de notre part une attention particulière. En effet, je suis particulièrement préoccupé par l'augmentation récente des agressions dirigées contre le personnel humanitaire, actes souvent commis dans le seul but de rendre impossible l'accès de ces personnes aux groupes de population en détresse. Il va de soi que les autorités accueillant les agents humanitaires sur leur territoire sont les premiers responsables de leur sécurité.

Ces autorités doivent également veiller au respect du droit humanitaire, basé sur des valeurs qui font l'objet d'un consensus de la communauté internationale, mais dont la mise en oeuvre concrète sur le terrain reste un défi quotidien. C'est là d'ailleurs une autre vocation pour l'ONU. Les instruments existants devraient être renforcés et élargis pour que tant les militaires, engagés dans des missions de maintien de la paix, que les agents humanitaires sur le terrain puissent bénéficier d'une protection optimale. En outre, les directives sur le droit humanitaire, telles que proposées par le Comité international de la Croix-Rouge, devraient également être revitalisées et soumises à un examen approfondi.

Notre Organisation se trouve de plus en plus confrontée à des crises qui exigent une réponse globale et présupposent une réaction s'adressant tant à la dimension typiquement humanitaire de la crise, qu'aux dimensions militaire,

économique, politique et sociale. Dans de telles circonstances, il n'est pas seulement indispensable que les organisations humanitaires continuent à assurer une bonne coordination de l'assistance humanitaire, mais il faut également que soient développées des convergences plus intenses entre, par exemple, les Casques bleus engagés dans les missions de la paix sous l'égide de notre Organisation et les agents humanitaires.

Une interaction accrue et une meilleure collaboration entre les deux s'imposent si nous voulons formuler une réponse intégrée et adéquate aux situations de crise toujours plus complexes auxquelles la communauté internationale se voit confrontée.

J'estime qu'il existe encore beaucoup de marge de manoeuvre pour améliorer et pour développer cette collaboration, notamment pour ce qui est de la préparation commune d'une opération dans une situation de crise, de la formation, de la délimitation des rôles respectifs, de la définition du mandat, et enfin de la mise en oeuvre et du suivi de l'opération.

À cet égard, il convient évidemment de demeurer conscient du fait que l'assistance humanitaire ne peut jamais servir à simplement poursuivre des objectifs politiques, et ne peut pas, à elle seule, avoir l'ambition de constituer une solution durable au conflit. L'assistance humanitaire ne peut, dès lors, jamais se substituer à une action politique, diplomatique et militaire.

Dans ce contexte, la Belgique entend, en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, organiser dans le courant de l'année prochaine un symposium international qui aura précisément pour thème la relation entre l'action humanitaire et l'intervention politico-militaire. L'accent sera mis sur l'interaction entre les acteurs humanitaires, politiques et militaires intervenant conjointement dans les situations de crise. Ce symposium sera l'occasion de livrer à un examen et à une analyse approfondis des approches souvent très divergentes.

L'assistance humanitaire internationale n'a pas seulement pour but d'assurer la survie des victimes de tragédies humanitaires. En effet, il est également nécessaire de veiller à l'accompagnement de celles-ci afin de permettre leur réintégration dans la société. Conçue de la sorte, l'assistance humanitaire constitue un élément important de la protection de la dignité humaine, des droits de l'homme, et du droit humanitaire. Il est, dès lors, impératif que la communauté internationale mette fin à l'impunité de ceux qui sont coupables de graves violations du droit humanitaire et des

droits de l'homme, tant envers les populations victimisées qu'à l'égard des agents humanitaires.

La mise sur pied de tribunaux ad hoc chargés de la poursuite et de la condamnation des violations précitées, ainsi que l'indispensable création d'un tribunal international permanent, constituent des étapes importantes sur la voie de la réalisation de ces objectifs.

Toutefois, une condition essentielle est que l'on donne à ces institutions judiciaires internationales toutes les chances de s'acquitter de leurs tâches. Aussi, convient-il que leur compétence soit reconnue et consolidée par tous les États Membres.

Le respect des droits de l'homme est devenu un baromètre essentiel de la légitimité de l'exercice du pouvoir de l'État, et est considéré de plus en plus comme un élément vital de la reconnaissance et du rayonnement international d'un pays. Il est devenu la nouvelle base de la confiance que nous avons dans les États Membres de notre Organisation.

L'année prochaine, notre Assemblée générale consacra une partie de sa session à la commémoration du cinquantième anniversaire de sa Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette Déclaration est sans aucun doute un des textes les plus importants de notre époque. Elle est la base de l'ensemble des normes développées depuis lors et adoptées dans plusieurs instruments juridiques internationaux. Elle est également la clef de voûte de l'ensemble des activités qui, en application des dispositions de la Charte, visent un meilleur respect et une meilleure promotion des droits de l'homme.

Dans l'esprit de la Conférence mondiale de Vienne, un nombre croissant d'États Membres prennent, en plein exercice de leur souveraineté, des engagements internationaux par la ratification de ces instruments. Toutefois, je voudrais émettre l'espoir que les États Membres s'efforcent également à mettre ces normes en oeuvre. Ils contribuent ainsi à l'universalité des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme demeure ainsi une source inépuisable d'espoir pour tous ceux qui sont privés de ces droits, et principalement pour les victimes d'exclusion et d'exploitation sociales, politiques ou économiques sur la base de leur race, de leur origine, de leur religion, de leur sexe, ou sur une quelconque autre base.

Je souscris par conséquent entièrement à l'intention formulée par le Secrétaire général de faire intervenir les droits de l'homme d'une manière horizontale et intégrée dans l'ensemble des activités de notre Organisation. La Belgique tient à assurer notre Secrétaire général de son plus entier soutien à cet égard.

En outre, mon pays mettra tout en oeuvre, tant sur le plan interne que sur les plans régional et mondial, pour que la commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme soit un succès digne de son importance capitale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Samadi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, des revendications inacceptables ont été faites par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis à l'encontre de l'intégrité territoriale de mon pays, revendications qui n'ont aucun fondement historique ou en droit international. Ma délégation a présenté très clairement sa position à ce sujet à de nombreuses reprises.

La République islamique d'Iran est pleinement déterminée à respecter ses obligations internationales, notamment celles découlant de l'accord de 1961.

Nous sommes persuadés que les malentendus sur l'interprétation ou l'application de cet accord, le cas échéant, devraient être abordés avec bonne volonté et au moyen de mécanismes mutuellement acceptés en vue de trouver une solution à l'amiable.

Mon gouvernement reste disposé à examiner ces malentendus sur l'île d'Abou Moussa directement avec les représentants des Émirats arabes unis et est prêt à entamer des négociations sans condition préalable.

Comme le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran l'a réaffirmé dans son allocution à l'Assemblée, il y a trois jours, notre message adressé

à nos voisins est un message d'amitié et de fraternité et nous accueillerons favorablement toute initiative visant à conforter la confiance et la coopération dans le golfe Persique.

M. Arias (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

La délégation espagnole se voit dans l'obligation d'intervenir dans l'exercice de son droit de réponse. Ma délégation se réfère au fait que les villes de Ceuta et Melilla ont été mentionnées dans le discours prononcé en séance plénière par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc. Ces mentions ne correspondent pas à la réalité puisqu'il s'agit de territoires espagnols dont les citoyens sont représentés au Parlement espagnol avec les mêmes titres et dans les mêmes conditions que le reste de leurs compatriotes, et il n'est pas possible d'établir un parallèle entre des situations de nature essentiellement différente.

En outre, ces mentions ne sont pas conformes à la relation globale qui existe entre les Royaumes d'Espagne et du Maroc, tant au plan bilatéral que dans l'ensemble de la région à laquelle nous appartenons en tant que voisins.

M. Otuyelu (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse et se référer à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande, dans laquelle il a dit que la situation des droits de l'homme au Nigéria préoccupait gravement son groupe. Nous comprenons que la perception de la situation qui règne au Nigéria se fonde sur l'acquis culturel et historique de l'observateur.

La situation au Nigéria est actuellement la suivante : toutes les administrations locales — plus de 700 — sont dirigées par des fonctionnaires démocratiquement élus. Le fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme, qui est indépendante du Gouvernement, est la preuve vivante de l'attachement de l'administration actuelle à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Ce dont le Nigéria a besoin maintenant ce n'est pas d'expressions de préoccupation quant à sa capacité de réali-

ser les programmes qu'il s'est fixés, mais de la compréhension et de l'appui de nos amis; les expressions de préoccupation ne doivent pas devenir essentielles.

Nous tenons à dire que mon gouvernement est attaché à la démocratisation. La première phase a été achevée, et la deuxième et la troisième phases sont en cours. La promotion des droits de l'homme est une priorité du gouvernement actuel.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Mon collègue le représentant de la République islamique d'Iran a fait allusion à la déclaration du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis prononcée ce matin, relative à la question de l'occupation par l'Iran des trois îles des Émirats arabes unis — Grande-Tumb, Petite-Tumb, et Abou Moussa. Je suggère à mon collègue que lorsqu'il aborde des questions politiques, juridiques et historiques relatives à ces trois îles, il examine les rapports du Conseil de sécurité depuis le début de cette occupation en 1971.

Cela étant dit, j'appelle l'attention sur les nouvelles tendances qui visent un règlement pacifique de cette question sur la base de la confiance et du bon voisinage, et compte tenu de notre souci constant d'entretenir des relations amicales avec notre amie la République islamique d'Iran et les pays du Conseil de coopération du Golfe, en particulier, dans la mesure où nous estimons que les conflits ne doivent pas être réglés par le recours à la force, mais plutôt conformément aux normes internationales consacrées dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Compte tenu de tout cela, la déclaration du Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis ne contient rien qui aille à l'encontre du droit ou de la légalité internationaux. Nous invoquons nos droits légitimes, cependant, alors que nous prenons la parole ici dans cette instance, l'Iran, notre ami, occupe encore une partie du territoire des Émirats arabes unis.

La séance est levée à 18 h 35.